

Présidence : Pologne

1362^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 10 mars 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 15 heures

Suspension : 18 h 15

Reprise : 10 heures (vendredi 11 mars 2022)

Clôture : 11 heures

2. Président : Ambassadeur A. Hałaciński

Président, Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de genre, Fédération de Russie (annexe 1) (annexe 2)

Motion d'ordre : Ukraine

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Président, Ukraine (annexe 3), Royaume-Uni (annexe 4), France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 5), États-Unis d'Amérique (annexe 6), Canada (annexe 7), Suisse (PC.DEL/376/22 OSCE+), Turquie (annexe 8), Représentant permanent de l'Irlande (également au nom des représentants permanents de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la France, de la Géorgie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de Malte, de la Moldavie, de la Norvège, de Saint-Marin, de la Serbie, de la Slovénie, de

la Suède, de la Turquie et de l'Union européenne) (annexe 9), Géorgie (annexe 10), Norvège (annexe 11), Islande (annexe 12), Suède (PC.DEL/389/22 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/371/22 OSCE+), Macédoine du Nord (PC.DEL/394/22 OSCE+), France-Union européenne, Assemblée parlementaire de l'OSCE (PA.GAL/12/22 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Agression de l'Azerbaïdjan contre l'Artsakh et l'Arménie avec la participation directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers* : Arménie (annexe 13)
- b) *Crimes commis par l'Ukraine avec le soutien d'un certain nombre d'États participants de l'OSCE* : Fédération de Russie (annexe 14) (PC.DEL/379/22/Add.1/Rev.1), Suisse
- c) *Suivi des réunions de haut niveau du 14 décembre 2021 et du 4 février 2022* : France-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/380/22), Canada (PC.DEL/382/22 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/378/22), Arménie, Azerbaïdjan (annexe 15), Président
- d) *Nécessité de la mise en œuvre intégrale des déclarations trilatérales du 9 novembre 2020, du 11 janvier 2021 et du 26 novembre 2021 en tant qu'éléments essentiels au règlement* : Fédération de Russie (annexe 16), Arménie
- e) *Efforts de réhabilitation, de reconstruction et de réintégration après le conflit en Azerbaïdjan* : Azerbaïdjan (annexe 17), Turquie (PC.DEL/388/22 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- (a) *Activités du Président en exercice concernant l'agression en cours contre l'Ukraine et l'assistance humanitaire, y compris des réunions avec le Ministre roumain des affaires étrangères, M. B. Aurescu, le Ministre lituanien des affaires étrangères, M. G. Landsbergis, la Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, M^{me} L. Truss, la Ministre norvégienne des affaires étrangères, M^{me} A. Huitfelt, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. A. Blinken, la Vice-Première Ministre de Belgique, M^{me} S. Wilmès, le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. D. Kuleba, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, M. D. Beasley, et des entretiens téléphoniques avec le Ministre turc des affaires étrangères, M. Çavuşoğlu et avec le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, M. A. Blinken* : Président

- b) *Visite du Président en exercice à New York pour s'adresser au Conseil de sécurité de l'ONU le 14 mars 2022* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Aucune déclaration

Point 5 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 17 mars 2022, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/1362

10 March 2022

Annex 1

FRENCH

Original: RUSSIAN

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

Nous exprimons de nouveau notre désaccord avec le premier point de l'ordre du jour annoncé par la Présidence pour la séance du Conseil permanent d'aujourd'hui. La Russie ne peut accepter les tentatives de déterminer unilatéralement le thème proposé, qui est de nature ouvertement conflictuelle, et considère que de telles mesures de la part de la Présidence en exercice sont contraires aux dispositions des Règles de procédure de l'OSCE (paragraphe IV.1C)1 et IV.1C)3).

Nous demandons une nouvelle fois instamment à la Présidence en exercice polonaise de respecter strictement les procédures convenues par tous les États participants, de cesser de les interpréter à loisir et d'offrir des possibilités égales et non-discriminatoires d'avoir des débats au sein du Conseil permanent.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci de votre attention.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 2

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,

En 2006, des Règles de procédure ont été adoptées à l'OSCE. Elles ne constituaient pas un texte définitif à l'époque : il y subsistait des lacunes ouvrant la voie à diverses interprétations possibles. Nous avons proposé à l'époque de compléter les Règles de procédure par un document officiel qui aurait éliminé toute possibilité d'interprétation des règles approuvées par les ministres des affaires étrangères à la réunion du Conseil ministériel tenue à Bruxelles. Plusieurs délégations n'ont pas été en mesure – à nouveau, pour des motifs politiques – d'examiner ce document en même temps que les Règles de procédure qui ont été adoptées.

Selon notre compréhension, par conséquent, le point que vous avez inscrit à l'ordre du jour n'est ni une « intervention générale » ni une « affaire courante », pas plus qu'il ne relève des « questions diverses », pour reprendre les désignations utilisées dans le premier paragraphe de la section pertinente des Règles de procédure. Il est inscrit arbitrairement par la Présidence en tant que « point permanent », ce qui n'est pas prévu par ces Règles.

Les interventions générales – toujours conformément aux Règles de procédure – ne s'appliquent qu'aux travaux du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Il en va de même pour ce qui est du point de l'ordre du jour relatif au Dialogue de sécurité. De tels points de l'ordre du jour n'existent pas et n'ont jamais existé au Conseil permanent.

S'il y a un souhait d'élargir la portée des Règles de procédure, nous devons nous asseoir autour d'une table et en discuter. C'est ce que nous avons essayé de faire à plusieurs reprises depuis 2008. Toute tentative d'ouvrir le « Livre bleu » s'est heurtée à un refus catégorique. Dans la déclaration interprétative de la Russie jointe à la décision du Conseil ministériel sur les Règles de procédure de l'OSCE, il avait été indiqué clairement qu'il ne s'agissait que d'une première étape dans l'institutionnalisation du statut juridique de notre conférence ou réunion – un accord régional si vous voulez – étant donné que les règles de procédure avec leurs interprétations juridiquement fixées sont une exigence du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies qui traite des activités d'organismes régionaux et pas de celles d'accords. Au sens dudit Chapitre VIII, notre réunion ou, comme nous l'appelons nous, organisation, n'a pas le droit d'exister. D'une conférence, elle aurait dû être formalisée en

une organisation, acquérant ainsi un statut juridique international à part entière qui l'aurait établie conformément aux exigences du Chapitre VIII de la Charte. Si quelqu'un souhaite débattre avec moi, je suis prêt.

Vous avez donc une réponse à vos observations, Monsieur le Président.

Vous vous rendez certainement compte que, durant toutes ces décennies, aucun point de ce type n'a jamais été inscrit à un ordre du jour par la Présidence en exercice de sa propre initiative. La situation est actuellement telle que vous abusez de vos droits et inscrivez ce point à l'ordre du jour sans en avoir convenu avec chacun d'entre nous. C'est la raison pour laquelle certains d'entre nous ne se sentent pas à l'aise. Un tel point subsidiaire, si vous vous en souvenez, a été introduit par la délégation ukrainienne sous le point « Affaires courantes » de l'ordre du jour. En conséquence, nous avons répondu au titre de ce point de l'ordre du jour en soumettant une question distincte pour examen. L'« architecture » a désormais été modifiée par suite de vos actions unilatérales. Vous avez fait de cette question le premier point de l'ordre du jour, mais, si l'on s'en tient aux procédures, la signification de ce point n'est pas claire. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons à chaque fois d'en clarifier la signification.

Je demande que la présente déclaration complémentaire soit jointe au journal de la séance.

Merci de votre attention.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui au quinzième jour d'une nouvelle étape de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine.

La guerre continue à faire des ravages.

La Russie bombarde des villes sans discernement. Elle bombarde délibérément les civils lors de leur évacuation des villes ukrainiennes assiégées.

La Russie contraint les civils à fuir leurs foyers et établit des couloirs menant uniquement à son propre territoire.

La Russie manipule le mécanisme du couloir humanitaire pour faire croire que c'est l'Ukraine qui ne veut pas évacuer sa population.

Mais le temps des jeux est terminé.

Pour ne citer qu'une ville, la Russie retient en otage plus de quatre cent mille personnes à Marioupol, bloquant l'aide humanitaire et les évacuations.

Près de trois mille nouveau-nés à Marioupol manquent de médicaments et de nourriture.

Hier encore, la Russie a bombardé une maternité et un hôpital pour enfants à Marioupol.

Elle a largué des bombes Avia sur le bâtiment abritant des femmes enceintes et des nouveau-nés.

Il semble que la Russie ait perdu son humanité depuis longtemps.

Je voudrais poser la question suivante aux Russes : était-ce une base de l'OTAN ou un « laboratoire secret » ?

Où peut-être attendez-vous des instructions de Moscou avec une nouvelle version conspirationniste de la manière de défendre l'agression commise par votre pays ?

Mais il est temps d'admettre la vérité.

Tout ce que la Russie peut faire, c'est mener une guerre barbare contre des civils et des bébés. Et de dissimuler tout cela par des mensonges odieux.

Il est désormais clair comme de l'eau de roche que la diplomatie russe s'est totalement transformée en un instrument de propagande russe.

Les récents commentaires de Maria Zakharova qualifiant la maternité de Marioupol détruite par les bombes russes de « bastion des nationalistes ukrainiens » ne nous laissent aucun doute raisonnable sur ce fait.

Et je tiens à avertir les diplomates russes : n'essayez même pas de nier que vos troupes bombardent des civils et des zones résidentielles. C'en est assez.

Le peuple russe vit dans un monde orwellien, mais vous connaissez très bien la situation réelle.

Ne couvrez pas des criminels de guerre.

Les prisonniers de guerre russes ont déjà commencé à confirmer qu'ils avaient reçu l'ordre de tirer sur des civils et de les tuer.

Mais la délégation russe peut-elle nous dire à combien d'aveux nous devons nous attendre dans les prochains jours ?

Il y a quelques jours à peine, en s'adressant aux femmes russes, Vladimir Poutine a juré qu'aucun conscrit n'avait été envoyé en Ukraine.

Hier, cependant, le Ministère russe de la défense a reconnu « avec regret » que ce n'était pas vrai.

Alors, le Président russe a-t-il menti ? Comme il l'a fait à propos des frappes précises et de la protection des civils ?

Où le Ministère de la défense lui ment-il sur la campagne de guerre, par exemple sur les pertes subies par l'armée russe en Ukraine ?

Peut-être les diplomates russes pourraient-ils faire savoir à Moscou ce qui se passe réellement ? Cela permettrait peut-être de mettre un terme à ces atrocités sanglantes.

Dans le même temps, nous interceptons de plus en plus de conversations téléphoniques entre des soldats russes et leurs épouses et proches.

Les soldats racontent courageusement comment ils ont exécuté des civils par balles et comment ils ont pillé des maisons et des magasins en Ukraine.

C'est la deuxième armée la plus puissante du monde dans toute sa splendeur.

C'est une honte !

S'offrir un téléviseur d'une nouvelle marque ou un puissant mixeur ne vaut pas la peine de commettre un crime de guerre.

La situation n'est pas non plus meilleure dans les régions du sud où la Russie tente d'imposer son régime d'occupation.

Face à la résistance populaire, que fait la Russie ?

Bien sûr, elle mène une campagne de répression et de punition afin de briser la résistance.

Plus de quatre cents civils auraient été détenus illégalement à Kherson.

Le Kremlin croit qu'il peut construire un nouveau régime répressif en Ukraine, comme il l'a fait en Russie. Comme il est naïf.

Le passage à tabac cruel de manifestants pacifiques dans toute la Fédération de Russie montre très clairement quel type de « libération » le Kremlin a préparé pour l'Ukraine.

Il semble que la Russie veuille également libérer l'Ukraine des missions diplomatiques.

Il y a deux jours, des missiles et des bombardements russes ont endommagé le bâtiment du consulat général de Grèce et le bureau de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine à Marioupol.

Les consulats respectés de Slovénie, d'Azerbaïdjan et d'Albanie à Kharkov ont également été détruits.

Et il y a trois jours à peine, nous nous sommes réunis pour examiner les actes de terrorisme nucléaire commis par la Russie.

Mais hier, la Russie nous a rappelé une fois de plus combien sa guerre était dangereuse et combien ses actions étaient irresponsables.

La centrale nucléaire de Tchernobyl a été entièrement coupée du réseau électrique.

Le seul réseau électrique alimentant la centrale nucléaire de Tchernobyl et toutes ses installations nucléaires a été endommagé.

Une telle situation est extrêmement dangereuse.

La guerre barbare de Poutine met toute l'Europe en danger. Il faut l'arrêter.

Chers collègues,

Lors de notre dernière rencontre, le représentant russe a déclaré que l'incapacité à défendre une position avec des documents et des éléments probants était une preuve de faiblesse.

Je ne peux qu'être d'accord.

C'est peut-être pour cela que le siège de la Russie était vide lorsque la Cour internationale de justice a tenu des audiences dans l'affaire du génocide au début de la semaine.

Pour dire les choses simplement, parce que toutes les allégations de la Russie ont été fabriquées dès le départ dans le seul but de justifier sa guerre contre l'Ukraine.

Dans quelques minutes, la délégation russe livrera une fois de plus un mélange de propagande et de mensonges.

Comme je l'ai dit la dernière fois, si vous pensez avoir des preuves, apportez-les au tribunal et arrêtez de dire n'importe quoi.

Mais je doute fortement que la Russie coopère avec la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale ou la Cour européenne des droits de l'homme.

Ou avec les experts de l'OSCE dans le cadre du mécanisme de Moscou qui a été invoqué par 45 États participants de l'Organisation.

Ou encore avec la Commission d'enquête créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. À propos, bien que la Russie soit membre du Conseil, elle n'a aucun droit moral d'y siéger.

Parce que la position de la Russie est une position de faiblesse et de désespoir. Et elle est prise dans un piège qu'elle a créé de ses propres mains.

C'est pourquoi la Russie doit continuer à fabriquer de nouvelles excuses pour justifier sa guerre agressive. Pas pour nous. Mais pour sa propre population. Pour la survie du régime du Kremlin.

Et je crains que dans quelques jours, la Russie ne soit même prête à dire que c'est l'Ukraine qui a commencé la guerre.

Mais pour survivre, la Russie doit simplement arrêter sa guerre, retirer ses troupes, rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée, et, bien sûr, accepter la responsabilité de tous les crimes commis contre le peuple ukrainien et donner l'assurance que l'agression ne se reproduira pas.

Chers collègues,

Au XIX^e siècle, l'écrivain russe Fédor Dostoïevski déplorait que les Russes soient considérés comme un peuple qui parcourait l'Europe à la recherche de choses à détruire et à effacer, uniquement pour leur propre satisfaction.

À la lumière des atrocités en cours, cette référence est plus que pertinente.

Je vous prie de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

Merci, Monsieur le Président.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BRITANNIQUE

Merci, Monsieur le Président.

Excellences, je vous remercie de me donner l'occasion aujourd'hui de m'exprimer au nom du Royaume-Uni et, ce faisant, d'évoquer le mépris flagrant de la Russie pour les engagements auxquels elle a souscrit dans le cadre de l'OSCE et pour ses principes.

L'invasion non provoquée, préméditée et illégale de l'Ukraine est, tout simplement, une honte.

Je voudrais en particulier me concentrer sur les personnes qui sont touchées par la guerre du Président Poutine. Une guerre qu'il mène par choix.

Nous avons tous suivi, avec une consternation croissante, les nouvelles en provenance de Marioupol. L'attaque aérienne commise par la Russie contre une maternité a été odieuse. Elle a été irresponsable. Elle a été atterrante. Elle souligne le terrible tribut que cette guerre fait payer aux familles ukrainiennes. Alors que les représentants de la Russie colportent des fictions à propos de menaces qui émaneraient de l'Ukraine, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a signalé qu'au moins 37 enfants avaient été tués et 50 blessés.

Cette annonce intervient après que des preuves ont été rassemblées attestant que les forces russes ont pris pour cible les couloirs d'évacuation en début de semaine, fauchant des familles entières alors que celles-ci tentaient de se mettre à l'abri.

La Russie recourt, au vu et au su de tous, à la force aveugle à l'encontre de civils et d'enfants innocents. Il est légitime qu'une enquête soit menée sur ces actes et que leurs responsables soient tenus de rendre des comptes.

C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni s'est joint à 37 autres pays pour porter ces atrocités devant la Cour pénale internationale.

C'est aussi la raison pour laquelle nous nous sommes joints à 44 autres pays pour invoquer le Mécanisme de Moscou afin d'enquêter sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire commises par la Russie en Ukraine.

Et, comme nous venons d'entendre Martin Griffiths le déclarer aujourd'hui, le conflit a un impact humanitaire énorme.

Beaucoup de villes et de bourgs d'Ukraine ont été soumis à des bombardements incessants pendant plus d'une semaine. Plusieurs milliers de personnes sont sans eau, chauffage ou électricité. La nourriture et les médicaments manquent cruellement. L'Organisation mondiale de la santé a fait état de 18 attaques perpétrées contre des prestataires de soins. Cela doit cesser.

À ce jour, deux millions de personnes ont fui l'Ukraine. Des centaines de milliers d'autres ont été déplacées à l'intérieur du pays.

Les actions de la Russie ont un coût humain énorme et je remercie Liliana Palihovici d'avoir appelé l'attention sur ce point.

Malheureusement, on peut s'attendre à ce qu'elles aient un impact disproportionné sur les femmes et les filles ainsi que sur les personnes les plus vulnérables et exclues.

Nous devons les protéger contre la violence sexuelle et d'autres formes d'exploitation, ce qui est une exigence centrale du droit humanitaire.

Conscient de la contribution essentielle fournie par les femmes et les filles ukrainiennes sur le front et dans les communautés touchées directement par l'agression russe, le Royaume-Uni est résolu à leur apporter son soutien.

La détermination dont font preuve les Ukrainiens face à cette adversité est tout bonnement incroyable. Cela va de la direction avisée du Président Zelensky et de son équipe ministérielle au courage des forces armées ukrainiennes et des autres personnes qui défendent leur patrie par tous les moyens et, bien entendu, à l'unité de la société ukrainienne qui sert les rangs autour de celles et de ceux qui sont dans le besoin.

Leur bravoure face à l'assaut implacable de la Russie force le respect. Les Ukrainiens défendent leurs valeurs, celles-là mêmes que nous partageons tous.

Monsieur le Président, nous saluons également le courage dont font preuve ces Russes qui manifestent contre la guerre atterrante déclenchée par le Président Poutine. Je voudrais dire à ces personnes en Russie que nous savons qu'elle n'est pas menée en votre nom.

Nous sommes profondément préoccupés par l'arrestation de milliers de manifestants pacifiques et par les mesures de répression prises à l'encontre des médias indépendants alors que M. Poutine tente de dissimuler la réalité de ses actions à son peuple.

Nous savons également que bon nombre de Biélorusses ne soutiennent pas la complicité de M. Loukachenko dans cette guerre illégale.

Nous condamnons le fait que la Biélorussie ait facilité l'invasion russe en accueillant les forces militaires russes et leurs équipements ainsi qu'en leur permettant de passer par son territoire.

Et, aujourd'hui, je souhaite appeler l'attention de l'Ambassadeur de Russie sur l'introduction de la Charte des Nations Unies :

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances [...] à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites [...] à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des [...] traités et [...] du droit international ».

Je crois savoir qu'il n'y a pas si longtemps, c'est précisément en ces mots qu'il a exprimé ici même l'attachement de la Russie à cette Charte.

Puis-je lui suggérer d'appeler une fois de plus l'attention de son Gouvernement sur cette dernière ?

Ses principes ont inspiré des millions de personnes à travers le monde. En ce moment même, à Minsk et à Moscou, des personnes se réunissent pour exprimer leur soutien à l'Ukraine et leur opposition à cette guerre.

Cent quarante et un pays du monde entier ont voté en faveur d'une résolution de l'Organisation des Nations Unies condamnant les actions du Gouvernement russe.

Les exigences sont simples : M. Poutine, cessez de vous attaquer à des civils. Cessez cette guerre que vous avez choisie. Cessez cette guerre maintenant. Retirez vos troupes d'Ukraine et respectez le droit.

Et, Monsieur le Président, il serait bien avisé d'écouter. Le Président Poutine a sous-estimé largement la force, l'unité et la résilience du peuple ukrainien.

En poursuivant son « opération spéciale », le Président Poutine ne fait que causer davantage d'effusion de sang et de souffrances, non seulement parmi les Ukrainiens, mais aussi parmi le peuple russe.

Le Royaume-Uni continuera pour sa part de fournir de l'aide humanitaire et du matériel militaire défensif. Nous durcissons nos sanctions pour resserrer l'étau économique sur la machine de guerre de M. Poutine et lui couper les fonds.

Nous continuerons de dénoncer les actions de la Russie dans toutes les enceintes multilatérales. Le Royaume-Uni se tiendra aux côtés de l'Ukraine par son soutien résolu à sa souveraineté, se tiendra aux côtés de l'Ukraine pour son unité et se tiendra aux côtés de l'Ukraine pour son indépendance et son intégrité territoriale, aujourd'hui, demain et pendant autant de temps qu'il le faudra.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous demande de joindre la présente déclaration au journal de la séance.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation française, représentant le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

Monsieur le Président, la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui entre aujourd'hui dans sa troisième semaine, provoque une catastrophe humanitaire, notamment pour les 7,5 millions d'enfants du pays, qui sont exposés aux horreurs de la guerre. Pour ne citer que quelques exemples, nous avons été les témoins ces derniers jours de scènes atterrantes, y compris d'une frappe militaire russe à Irpin, qui a causé la mort d'une famille de deux enfants et d'autres civils fuyant l'invasion russe. Vingt et une personnes, dont deux enfants, ont perdu la vie aux cours de frappes aériennes contre la ville assiégée de Sumy. Il y a deux jours, la localité de Malyn a été bombardée, faisant cinq morts, dont deux enfants âgés d'un an. Nous avons vu des manifestants pacifiques à Kherson se faire tirer dessus par les forces russes et des journalistes être attaqués près de Kiev. Des informations affligeantes nous parviennent de Marioupol, qui est assiégée depuis dix jours ; des tirs d'artillerie et des frappes aériennes russes ont anéanti des quartiers entiers de la ville, les forces russes ayant détruit presque entièrement l'infrastructure fournissant à la population locale les services de base, dont l'eau, l'électricité et le chauffage. Les civils sont bloqués sans avoir accès à de la nourriture, de l'eau et des médicaments. Les hôpitaux croulent sous les blessés. Hier, la Russie a procédé à une frappe aérienne contre un hôpital pour enfants et une maternité au cours d'une période convenue de cessez-le-feu qui était censée permettre l'évacuation des civils. Il s'agit là d'un crime de guerre odieux et haineux. Nous condamnons dans les termes les plus fermes possibles l'invasion préméditée, non provoquée, injustifiée et brutale commise par le Président Poutine contre un État indépendant et souverain.

Remerciant la Représente spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de genre, Liliana Palihovici, de ses observations, nous exprimons notre solidarité avec les femmes ukrainiennes. Elles font preuve de résilience et de courage, aussi bien en uniforme que dans des rôles civils, pour défendre leur pays et la démocratie face à l'attaque militaire brutale et injustifiable commise par la Russie. La situation actuelle met les vies et la sécurité des civils en danger. Toutefois, comme dans toutes les situations de conflit ou de déplacement, les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux abus de leurs droits fondamentaux. Par conséquent, il est de la plus grande importance de les protéger contre la violence sexuelle et sexiste, la traite et les autres formes d'exploitation, comme l'exige le droit international humanitaire, un devoir qui incombe en particulier aux forces

d'occupation. De plus, la sécurité des femmes journalistes doit être assurée, en ligne et hors ligne, comme la Représentante pour la liberté des médias l'a fait observer à juste titre dans sa récente déclaration.

Main dans la main avec l'Ukraine et de concert avec nos partenaires et des pays du monde entier, nous exigeons que la Russie mette fin immédiatement à son agression et à ses activités militaires. Nous soulignons que le respect du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève, n'est pas facultatif. Les civils et l'infrastructure civile ne doivent jamais être pris pour cible et l'utilisation indiscriminée d'armes explosives, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées, ne saurait être autorisée, quelles que soient les circonstances. En outre, l'utilisation largement constatée d'armes à sous-munitions et de bombes thermobariques par les forces armées russes contre des zones résidentielles est profondément préoccupante et absolument condamnable. Les résolutions adoptées la semaine dernière à une majorité écrasante à l'Assemblée générale des Nations Unies et par le Conseil des droits de l'homme (CDH) ont envoyé des messages forts de condamnation par la communauté internationale de l'agression russe. De plus, en établissant une commission d'enquête, le CDH a pris une mesure concrète supplémentaire dans la lutte contre l'impunité. L'invocation, la semaine dernière, du Mécanisme de Moscou de l'OSCE par 45 États participants, dont l'ensemble des États membres de l'UE, favorise cet objectif. Nous saluons également l'ouverture d'une enquête par le procureur de la Cour pénale internationale (CPI) sur d'éventuels crimes de guerre ou crimes contre l'humanité en Ukraine, suite à la saisine de la CPI par 39 États parties, dont l'ensemble des États membres de l'UE. Ceux qui contreviennent au droit international humanitaire seront tenus de rendre des comptes.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint de l'ONU, Martin Griffiths, de ses observations et nous joignons à lui pour souligner l'importance d'établir des couloirs sûrs et pour mettre en avant la nécessité de suspendre d'urgence tous les combats afin de pouvoir livrer l'aide sans retard à toutes les personnes dans le besoin. Nous condamnons vivement le fait que la Russie n'entrave pas seulement le passage sûr, mais qu'elle viole aussi, déplorablement, les accords conclus en continuant de bombarder délibérément ces zones et de miner les routes. Nous rejetons par ailleurs catégoriquement l'approche cynique adoptée par la Russie selon laquelle les civils ukrainiens devraient être évacués vers la Fédération de Russie, en dépit du fait que ce soit cette dernière qui ait lancé l'attaque militaire. Qui plus est, l'assistance humanitaire apportée conformément aux principes humanitaires doit être respectée en tout temps, les articles de secours doivent pouvoir être livrés sans retard et la protection et le passage sûr des civils doivent être garantis, qu'ils souhaitent rester sur place ou être évacués. Nous saluons les efforts entrepris par le Gouvernement ukrainien pour faciliter les opérations humanitaires, assurer la libre circulation du personnel et des convois des organismes d'aide humanitaire, ainsi que simplifier l'importation d'articles de secours, et lui offrons notre soutien afin d'améliorer encore la fourniture de l'assistance.

L'Union européenne et ses États membres œuvrent à tous les niveaux, également de concert avec l'Ukraine et la République de Moldavie, pour assurer l'arrivée en sécurité des personnes qui fuient l'agression russe. L'Union européenne veillera également à répondre rapidement et concrètement aux besoins des enfants et de leurs familles, une attention particulière étant portée aux enfants non accompagnés.

Nous remercions la Secrétaire générale de l'OSCE et son équipe des efforts inlassables qu'elles déploient, notamment pour assurer l'évacuation et le transfert du

personnel de la Mission spéciale d'observation (MSO) en Ukraine. Nous appelons à l'évacuation sûre de toutes les personnes qui se trouvent dans les locaux de la MSO à Marioupol, y compris son personnel local et le consul général grec. Nous sommes prêts à soutenir tous les efforts déployés par la Présidence de l'OSCE, ses structures exécutives et ses institutions autonomes pour venir en aide au peuple ukrainien, notamment par la coordination et la facilitation de l'assistance humanitaire, ainsi que pour l'évaluation de l'impact de l'invasion russe sur le plan humanitaire et des droits de l'homme.

Nous regrettons profondément que l'agression externe par la Russie d'un pays voisin soit allée de pair avec une répression interne du peuple russe. Dans cet esprit, nous condamnons la récente censure généralisée des médias destinée à entraver l'accès à des sources d'information indépendantes sur la guerre que le Président Poutine mène en Ukraine et la répression violente par les autorités russes des manifestations pacifiques antiguerre.

Monsieur le Président, nous sommes à un moment de vérité pour l'Europe. Il s'agit d'un affrontement entre primauté du droit et loi des armes, entre démocraties et autocraties, entre un ordre fondé sur des règles et un monde de pure agression. Le peuple ukrainien a choisi courageusement et librement la liberté, la démocratie et la primauté du droit. La Russie, avec la participation du régime de Loukachenko en Biélorussie en qualité de coagresseur, porte l'entière responsabilité des pertes en vies humaines, des dommages corporels et des destructions. L'Union européenne exige que la Russie mette fin immédiatement à ses actions militaires, qu'elle retire l'ensemble de ses troupes de la totalité du territoire ukrainien et qu'elle respecte pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. La Russie doit également arrêter sa campagne de désinformation et ses cyberattaques. Nous demandons par ailleurs de nouveau à la Biélorussie de cesser de faciliter l'agression russe et de s'acquitter de ses obligations internationales. L'Union européenne soutient résolument le droit naturel de légitime défense de l'Ukraine et les efforts déployés par les forces armées ukrainiennes pour défendre l'intégrité territoriale et la population du pays conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous sommes aux côtés de l'Ukraine.

Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de la séance.

La République de Macédoine du Nord¹, le Monténégro¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, la Géorgie, l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration.

1 La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, et la Représentante spéciale, M^{me} Palihovici, de leurs exposés éloquents.

Nous sommes aujourd'hui au quinzième jour de la guerre brutale, non provoquée et absolument inadmissible menée par le Président Poutine contre l'Ukraine. Alors même que l'avancée militaire russe a été stoppée et, dans certains cas, repoussée à la périphérie de plusieurs grandes villes ukrainiennes, nous avons vu la Russie recourir à des tactiques toujours plus barbares et prendre pour cible des villes et des civils, des écoles, des hôpitaux et des immeubles d'habitation. Les scènes de mort et de dévastation qui en ont résulté dans des villes et des localités de toute l'Ukraine, dont Hostomel, Kharkiv, Kherson et tant d'autres, sont obsédantes. La journée d'hier a été assurément l'une des plus tristes de cette guerre après que la Russie a bombardé un hôpital pour enfants et une maternité à Marioupol. Je n'ai tout simplement pas de mots pour décrire cette cruauté infâme. Et, chose incroyable, au cours d'un discours prononcé plus tôt aujourd'hui, le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, a confirmé que la Russie avait bombardé délibérément l'hôpital qu'elle considérait comme une cible légitime. C'est incroyable.

Mais c'est loin d'être une exception. Selon Amnesty International, une attaque aérienne russe contre Tchernihiv le 3 mars aurait coûté la vie à au moins 47 civils bien qu'il n'y avait « aucune cible militaire légitime sur le lieu de l'attaque ou à proximité de celle-ci. » Au pont d'Irpin, en périphérie de Kiev, des résidents âgés et des enfants ont essuyé des tirs alors qu'ils tentaient d'évacuer la zone à pied. Le maire d'Irpin a signalé qu'une mère et ses deux enfants avaient été tués sur le coup lorsque les forces russes ont ouvert le feu.

Malheureusement, il est probable que la situation s'aggrave notablement au cours des prochains jours. Nous avons appris hier que la prise pour cibles d'infrastructures civiles par la Russie avait eu pour effet de couper l'alimentation en électricité de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Le caractère sacré de la vie humaine n'est manifestement pas pris en compte par le Kremlin. Et, à présent, la Russie s'emploie fiévreusement à diffuser des informations erronées à propos d'armes biologiques : je n'ose même pas penser à ce qu'elle prépare pour la suite.

Les images de la terreur, de la consternation et de la douleur lues sur les visages des civils qui fuient l'agression russe nous hanteront à jamais et terniront pour toujours la réputation de l'armée russe. J'espère que ces images resteront gravées de manière indélébile dans l'esprit des représentants de la Russie qui sont assis dans cette salle aujourd'hui. Avant qu'ils ne prennent la parole, qu'ils inclinent la tête pendant une minute de silence pour chacune des victimes de la brutale agression russe.

Les tactiques répugnantes de la Russie aggravent encore la situation humanitaire déjà désastreuse en Ukraine. L'agression commise par la Russie a privé un grand nombre de villes et de localités d'eau potable, d'électricité et de fioul. Comme le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés l'a dit récemment, nous assistons actuellement à la crise des réfugiés la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, deux millions de réfugiés ayant déjà été recensés et de nombreux autres étant susceptibles de fuir la semaine prochaine. Cet afflux massif de réfugiés, dont bon nombre de femmes et d'enfants, mettra les ressources nationales à rude épreuve. Et, comme toujours, la crise touchera de manière disproportionnée les plus vulnérables d'entre eux.

Par ses actions de siège de guerre, la Russie empêche également les civils de fuir et bloque l'entrée de l'approvisionnement. À Marioupol, Kharkiv, Sumy, Mykolaïv et ailleurs, des millions de civils vivent sous les bombardements et sont coupés de tout. Les civils doivent bénéficier d'un accès libre, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire, et ce immédiatement. En commençant par ces domaines prioritaires, les forces russes doivent accepter les propositions ukrainiennes permettant le passage sûr des civils et de l'approvisionnement. Elles doivent laisser les civils sortir et l'aide entrer.

Parmi toutes ces horreurs, nous sommes très reconnaissants aux voisins de l'Ukraine de l'hospitalité et de la compassion incroyables dont ils font preuve en accueillant, en nourrissant et en réconfortant les réfugiés ukrainiens. Nous remercions spécialement la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie et la Moldavie. Les États-Unis ont eux aussi à cœur d'apporter leur contribution. Hier, le Congrès des États-Unis a adopté un projet de loi de financement d'un montant supplémentaire de 13,6 milliards de dollars pour répondre aux besoins du peuple ukrainien. Malheureusement, les voisins de l'Ukraine n'ont pas tous des dirigeants qui sont du bon côté de l'histoire. Nous condamnons le soutien apporté par le régime de Loukachenko à l'attaque préméditée commise par la Russie contre son voisin pacifique.

Monsieur le Président, la Russie doit mettre fin à cette guerre de conquête. Elle doit y mettre fin maintenant. Elle ne permettra jamais d'établir la sphère d'influence que son dirigeant appelle si désespérément de ses vœux. La poursuite de cette guerre ne causera que plus de souffrances en Ukraine et conduira la Russie à la ruine.

Monsieur le Président, je voudrais également prendre quelques minutes pour examiner ce à quoi ressemblerait une éventuelle occupation ou prise de contrôle de l'Ukraine par la Russie. Car, en fait, nous savons exactement à quoi cela ressemblerait. La Russie n'en est pas à son coup d'essai. Depuis 2014, une vingtaine de rapports, si pas plusieurs centaines, ont été établis sur les atrocités commises par la Russie et ses supplétifs dans les parties du Donbass qui sont sous son contrôle et en Crimée. Il y a des rapports crédibles faisant état de disparitions forcées et d'enlèvements de dissidents et de membres de groupes religieux et ethniques minoritaires, ainsi que d'autres personnes qui osent exprimer leur mécontentement

à propos du régime criminel de la Russie. La répression systématique des groupes religieux et ethniques minoritaires, la torture et les détentions arbitraires sont monnaie courante.

Ce que je vais dire maintenant est plutôt choquant, mais je crains que cela doive être dit. Même avant que la Russie ne poursuive son invasion, les forces dirigées par la Russie battaient et torturaient régulièrement, physiquement et psychologiquement, les détenus dans les prisons et lieux de détention officiels des prétendues « République populaire de Donetsk » et « République populaire de Louhansk », procédaient à des simulacres d'exécution, commettaient des actes de violence sexuelle, privaient les détenus de nourriture, d'eau et de soins médicaux et imposaient le travail forcé. En outre, d'après l'Organisation des Nations Unies, les femmes et les hommes sont victimes de violences sexuelles, notamment de viols, de menaces de viols, de menaces de castration, de lésions infligées intentionnellement aux organes génitaux, de menaces de commettre des violences sexuelles sur des proches et de harcèlement sexuel ou contraints de regarder des actes de violence sexuelle commis sur d'autres personnes, soumis de force à la prostitution et humiliés. Je le répète, je cite l'Organisation des Nations Unies.

Les supplétifs de la Russie dans le Donbass et les forces d'occupation en Crimée ont également restreint la liberté d'expression sur la voie publique, dans les médias et sur Internet. Dans une tentative cynique de dénigrer l'Ukraine, ils ont entravé activement l'action des organisations internationales qui tentaient de livrer de l'aide humanitaire à la population locale.

Nous n'aurons donc pas à deviner ce que fera la Russie si elle occupe l'Ukraine : nous la regardons faire depuis huit années consécutives. Chers collègues, les propagandistes russes n'ont pas ménagé leurs efforts pour convaincre le monde que les groupes armés dans le Donbass n'étaient que des « séparatistes », mais nous savons tous qu'ils agissaient sur les ordres de Moscou.

Nous ne pouvons laisser la Russie anéantir une Ukraine démocratique, indépendante et souveraine. Nous sommes invités à défendre les principes fondateurs de cette organisation. Cela signifie que nous devons aussi nous tenir aux côtés du peuple ukrainien alors qu'il défend ses foyers, ses quartiers, ses villes et son pays. Et sa liberté.

Merci, Monsieur le Président.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance.

Merci.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION CANADIENNE

Merci.

Je voudrais demander d'emblée que ma déclaration soit jointe au journal de la séance.

Monsieur le Président,

Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, et la Représentante spéciale, M^{me} Palihovici, de leurs exposés factuels très éloquents.

Il n'y a rien de normal à cette situation. Nous n'avons rien vu de comparable en Europe depuis des décennies. Il n'y a rien de normal à ce qu'un pays lance une invasion contre un voisin dont il considère que les habitants sont ses frères. Il n'y a rien de normal à attaquer les écoles et les hôpitaux, ainsi que les cuisines et les salons d'Ukrainiens innocents vivant à des centaines de kilomètres du Donbass et à appeler cela une « opération militaire spéciale dans le Donbass. » Il n'y a rien de normal à fournir pour cette invasion des prétendues « justifications » sans cesse renouvelées et toujours plus hasardeuses. Il n'y a rien de normal à bombarder une maternité et des centaines d'autres infrastructures civiles. Et, je vous l'assure, Monsieur le Président, il n'y a rien de normal à ce qu'un collègue se serve de ce Conseil pour répandre des inventions et des informations dont il doit savoir qu'elles sont fausses. Tout cela est répugnant.

Pour tenter de justifier cette guerre injustifiable, nous avons d'abord entendu des arguments relatifs à l'indivisibilité de la sécurité, puis à propos d'un prétendu génocide et de la nécessité de « dénazifier » un gouvernement dirigé par un président juif. Ces arguments ont ensuite été liés à des exigences relatives à la « démilitarisation » de l'Ukraine et à sa neutralité, ainsi qu'à la nécessité de remplacer le gouvernement démocratiquement élu actuel pour satisfaire aux préférences du Kremlin. Plus récemment, nous avons également entendu que l'invasion avait été entreprise parce que l'Ukraine préparait a) une attaque nucléaire, b) une attaque au moyen d'armes chimiques ou biologiques, ou c) comme M. Gavrillov l'a déclaré hier au Forum pour la coopération en matière de sécurité, une opération offensive contre les prétendues « Républiques populaires » de Donetsk et de Louhansk. On dit qu'il est difficile de faire de la propagande lorsque le passé ne cesse d'être récrit et je me demande donc quelle sera la justification fournie aujourd'hui pour la prétendue « opération militaire

spéciale dans le Donbass » menée par la Russie ? Soyez assurés que ce Conseil lui accordera le même crédit qu'à toutes les autres justifications après les faits ayant été fournis à ce jour.

Monsieur le Président,

Face au comportement agressif et imprévisible du Président Poutine, les Ukrainiens se sont levés pour défendre leurs foyers, faisant preuve d'un courage, d'une dignité et d'une détermination les plus admirables en vue de repousser l'envahisseur étranger. Et, fondamentalement, qu'y a-t-il de plus admirable et de plus justifiable pour des êtres humains que de défendre leurs foyers, leurs familles et leur mode de vie ? Nous saluons et honorons la profonde détermination des femmes et des hommes des forces armées du pays et de ses groupes d'autodéfense, ainsi que de toutes celles et de tous ceux qui soutiennent les efforts visant à défendre leur patrie. La Journée internationale des femmes ayant été célébrée au début de cette semaine, je tiens également à saluer la contribution des femmes des forces armées ukrainiennes et les contributions des femmes qui ne sont pas dans l'armée, mais qui aident aussi comme elles le peuvent à défendre l'Ukraine et à protéger son peuple.

Je voudrais utiliser ma déclaration pour honorer une femme en particulier, Olena Stokoz, Directrice générale adjointe de la Croix-Rouge ukrainienne, dont le courage face à de telles destructions a été à la fois bouleversant et inspirant, illustration de l'esprit des femmes ukrainiennes. Olena a dû quitter son logement à proximité de Kiev après qu'un bombardement a détruit le village voisin du sien. Elle n'a pu ni manger ni dormir, priant chaque nuit qu'elle survivrait jusqu'au lendemain. Enceinte de huit mois, Olena est reconnaissante d'avoir pu s'en sortir vivante avec sa famille et poursuit à présent son travail depuis un refuge situé dans le centre du pays. Elle se consacre à fournir, en particulier aux personnes qui souffrent le plus de la violence en cours, de l'eau, de la nourriture et d'autres produits de première nécessité. Il s'agit, a-t-elle déclaré, « des personnes handicapées, des personnes ayant des problèmes de santé, des personnes blessées et de celles qui sont dans des caves et qui ne peuvent en sortir car, dès qu'elles s'y risquent, elles sont tuées immédiatement par l'agresseur. » Les attaques intentionnelles contre une population civile qui ne prend pas part directement aux hostilités et le meurtre d'innocents sont contraires au droit international humanitaire. Malgré cela, le bombardement de villes ukrainiennes se poursuit et des civils innocents continuent de mourir. La Fédération de Russie sera tenue responsable de ses actions.

Monsieur le Président,

J'ai déjà remercié le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths. Comme il l'a fait remarquer, Marioupol, ville de 430 000 habitants, est toujours assiégée, les communications y ont été coupées et elle est sans électricité ni eau depuis déjà plusieurs jours, ce qui a précipité une catastrophe humanitaire. Malgré un accord portant sur l'établissement de couloirs humanitaires, les forces russes continuent de bloquer les tentatives d'évacuer les civils et de fournir de la nourriture, de l'eau et des médicaments qui manquent cruellement. Hier, comme M. Griffiths vient de nous l'exposer, une maternité de Marioupol a été entièrement détruite, y compris l'aile réservée aux nouveau-nés. Il ne saurait y avoir de justification à une telle atrocité. Et pourtant, comme mon collègue des États-Unis vient d'y faire allusion, lorsque le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, a été interrogé à propos du bombardement de cette maternité, il n'a pas répondu avec empathie ou préoccupation. Au contraire, il a rejeté des « protestations pathétiques » à propos de « prétendues atrocités ». La

Russie doit satisfaire à ses obligations de respecter pleinement le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, ainsi que de se conformer aux Conventions de Genève.

Je me dois aussi de réaffirmer la condamnation par le Canada des attaques de la Russie contre les installations nucléaires ukrainiennes, dont les centrales nucléaires de Zaporijia et de Tchernobyl, et son inquiétude la plus vive à cet égard. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, comme l'a décrit le Directeur général de l'Agence de l'énergie atomique (IAEA), quatre des sept piliers du maintien de la sûreté nucléaire aient été rompus en raison des actions militaires de la Russie. Ces actions augmentent considérablement la probabilité d'un incident nucléaire, qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour l'Ukraine et l'ensemble de la région. Le Canada suit la situation avec la plus grande attention.

Monsieur le Président,

Comme mon collègue de Saint-Marin l'a déclaré récemment, « La guerre n'apporte pas de solutions : elle n'apporte aux populations touchées que souffrances, tragédie et dévastation. » Il n'y a qu'un seul moyen de mettre fin à cette guerre brutale et insensée : un cessez-le-feu immédiat, suivi du recours à la diplomatie et au dialogue pour convenir d'une solution durable. Nous demandons à la Russie de faire revenir immédiatement l'ensemble de ses forces militaires sur son propre territoire. Nous demandons que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine soient respectées pleinement et sans condition. Nous sommes aux côtés de l'Ukraine.

Merci, Monsieur le Président.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION TURQUE

Monsieur le Président,

Nous remercions M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et M^{me} Liliana Palihovici, représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de genre, de leurs exposés très complets.

Mon pays travaille sans relâche avec toutes les parties pour faciliter un règlement pacifique de cette crise, notamment par des réunions bilatérales en Turquie.

Aujourd'hui, le Ministre S. E. M. Sergey Lavrov et le Ministre S. E. M. Dmytro Kuleba se sont rencontrés en marge du Forum d'Antalya sur la diplomatie.

Nous espérons que cette réunion ainsi que d'autres pourparlers en cours ouvriront la voie à un retour au dialogue et à la diplomatie.

Je saisis cette occasion pour réitérer notre appel vigoureux en faveur d'une déclaration visant à instaurer un cessez-le-feu urgent et permanent.

L'agression militaire actuelle, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est illégale et illégitime. Il s'agit d'une violation manifeste du droit international qui constitue une grave menace pour la sécurité régionale et internationale.

Ces agressions et effusions de sang doivent cesser immédiatement.

La situation a créé une tragédie humanitaire. À cet égard, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a signalé que deux millions de personnes avaient fui l'Ukraine, soit deux millions de vies déracinées, deux millions de personnes qui ont tout laissé derrière elles.

Nous continuerons à fournir une aide humanitaire à l'Ukraine et aux pays voisins.

Seize camions contenant de l'aide humanitaire ont déjà été envoyés de Turquie à la Croix-Rouge ukrainienne, notamment des équipements de restauration mobiles et des denrées alimentaires.

Deux camions supplémentaires de médicaments et d'équipements médicaux ainsi que dix agents de santé ont été envoyés par le Ministère de la santé.

Par la suite, cinq camions transportant des tentes, des lits, des oreillers et des couvertures ainsi que 11 agents ont été envoyés par les autorités turques compétentes.

En outre, 16 autres camions remplis d'aide humanitaire sont en route. Je saisis cette occasion pour remercier la Bulgarie, la Roumanie, la Pologne et la Moldavie de leur coopération pendant le transfert de cette aide humanitaire à partir de la Turquie.

Monsieur le Président,

Nous rejetons l'agression en cours, tout comme nous avons rejeté la décision de reconnaître les « républiques sécessionnistes de Donetsk et de Louhansk », ainsi que l'annexion illégale de la Crimée.

Nous soutenons fermement la préservation de la souveraineté, de l'unité politique et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Mon pays veut la paix, la sérénité et la prospérité dans sa région.

Nous continuerons à œuvrer résolument en faveur de la paix et à défendre le droit international.

La Turquie est prête à faciliter toute initiative, quel qu'en soit le format, visant à trouver une issue pacifique à cette situation.

Je demande, Monsieur le Président, que cette déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRLANDE
(ÉGALEMENT AU NOM DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DE
L'ALLEMAGNE, DE L'ALBANIE, D'ANDORRE, DE LA BULGARIE,
DU CANADA, DE CHYPRE, DE LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE
L'ISLANDE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE MALTE,
DE LA MOLDAVIE, DE LA NORVÈGE, DE SAINT-MARIN, DE LA
SERBIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA TURQUIE ET
DE L'UNION EUROPÉENNE)**

Merci, Monsieur le Président.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des ambassadrices et représentantes auprès de l'OSCE des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Bulgarie, Canada, Chypre, France, Géorgie, Irlande, Islande, Lettonie, Liechtenstein, Malte, Moldavie, Norvège, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suède, Turquie, ainsi qu'au nom de la délégation de l'Union européenne.

Nous représentons des pays divers, de tailles différentes, situés à l'est, à l'ouest, au nord et au sud de Vienne. Chacun campe sur ses positions nationales tout en défendant un objectif commun. Nous sommes chaque jour plus solidaires dans notre appel en faveur de la sécurité pour tous et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Compte tenu de la situation actuelle, notre contribution d'aujourd'hui ne portera pas sur le thème de la Journée internationale de la femme pour 2022, qui est « L'égalité des sexes aujourd'hui pour un avenir durable ». Nous sommes d'accord avec cette maxime, mais étant donné l'incertitude du contexte actuel, nous nous concentrerons aujourd'hui sur les femmes et les conflits.

Les ambassadrices et représentantes déplorent dans les termes les plus forts l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation de l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies. Nous faisons également écho à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies qui appelle la Fédération de Russie à retirer immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces militaires du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Cet acte d'agression au cœur de

l'Europe n'est pas seulement une attaque contre l'Ukraine, mais contre l'ensemble de l'ordre de sécurité européen et mondial.

Les femmes sont des agents actifs de la paix dans les conflits armés, mais leur rôle en tant qu'acteurs clés et agents du changement au profit de la paix est largement sous-estimé. Nous sommes conscients qu'il est nécessaire d'intégrer la perception et le vécu différents des femmes dans toutes les formes d'activités de l'OSCE et nous sommes résolus à y parvenir. Cette approche est essentielle pour réussir à instaurer une sécurité globale et à maintenir la paix. C'est pourquoi cette Organisation doit continuer à mettre en œuvre le programme sur les femmes, la paix et la sécurité, qui apparaît plus pertinent que jamais au vu des hostilités en Ukraine.

On sait que les conflits violents comportent un ensemble différent de risques pour les femmes et les filles et qu'ils aggravent les inégalités et la discrimination qui préexistent entre les sexes. Les femmes et les enfants, notamment ceux qui sont déplacés, sont également particulièrement vulnérables dans les situations de déplacement. Il est urgent de mettre en place des couloirs humanitaires, ainsi que de protéger et de sécuriser le passage des civils dans le cadre des cessez-le-feu locaux.

Les femmes risquent toujours d'être victimes de violences sexistes perpétrées par des groupes armés. Bien que la violence fondée sur le genre ne semble pas encore être systématiquement ou largement utilisée comme arme de guerre dans l'agression en cours contre l'Ukraine, nous devons néanmoins suivre cette question de près, d'autant que les cas de violence de ce type sont souvent insuffisamment signalés.

Nous sommes profondément préoccupés par le nombre croissant de rapports indiquant que les soldats russes utilisent le viol comme arme et moyen de contrôler la population civile en Ukraine. Ces accusations doivent faire l'objet d'enquêtes en bonne et due forme car il faut impérativement que les droits des femmes et des filles soient respectés à tout moment et que les auteurs de violations ou d'abus des droits humains soient passibles de sanctions.

Nous observons qu'un grand nombre de personnes quittent l'Ukraine mais fuient également à l'intérieur du pays. Les femmes et les filles vivant dans les zones de conflit, ainsi que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, courent un risque grave de recourir à des « relations sexuelles de survie » pour subvenir aux besoins essentiels de leur famille, ce qui augmente le risque d'être soumises à des violences sexuelles et à la traite.

La traite des êtres humains, notamment la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle, est endémique et a été exacerbée par le conflit en Ukraine et dans son voisinage. Elle a augmenté après 2014 et cette tendance devrait se poursuivre. Les victimes ukrainiennes ont été soumises à la traite à des fins d'exploitation sexuelle et au travail forcé. La semaine dernière déjà, des informations concordantes indiquaient que des bandes organisées localement étaient présentes à la frontière ukrainienne et tentaient d'attirer des femmes accompagnées d'enfants. Nous ne pouvons pas rester sans rien faire face à cette guerre qui entraîne l'exploitation des femmes et les contraint à la prostitution et à d'autres destins misérables.

Nous réaffirmons notre attachement aux principes et valeurs fondamentaux de l'OSCE tels qu'ils sont énoncés dans l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris et le

Document d'Istanbul. Traduire ces engagements en actions n'est pas une tâche facile, mais elle est essentielle si l'on veut instaurer la sécurité globale. La mise en œuvre de ces documents doit rester au cœur des priorités de l'OSCE et demeure un objectif clé.

Monsieur le Président,

Pour concrétiser l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité, nous devons inclure les femmes et leur point de vue sur la sécurité.

À cette fin, les ambassadrices et les représentantes demandent :

1. Un cessez-le-feu immédiat, la cessation de toutes les hostilités et le respect du droit international humanitaire ;
2. Le lancement, dès que possible, d'un processus de paix qui garantit la participation à part entière, sur un pied d'égalité et constructive des femmes, des jeunes et des autres communautés historiquement marginalisées à tous les stades des négociations ;
3. La mise en cause des auteurs de violations des droits de l'homme grâce à des mécanismes de suivi et de responsabilisation tenant compte des questions de genre et dirigés par des acteurs internationaux, notamment l'OSCE ; et
4. L'intégration des principales dispositions des résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité dans tous les programmes et initiatives de sécurité en réponse au conflit en Ukraine.

L'OSCE, et sa communauté dans son ensemble, doit avoir la volonté et la responsabilité de contribuer à mettre fin aux souffrances humaines que nous constatons dans notre région.

Merci, Monsieur le Président. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION GÉORGIENNE

Monsieur le Président,

Nous nous associons à la déclaration prononcée par la délégation de l'Union européenne. Permettez-moi également d'ajouter les observations ci-après au nom de mon pays.

Deux semaines se sont écoulées depuis le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, en violation flagrante du droit international et des engagements de l'OSCE.

Selon les Nations unies, plus de deux millions d'Ukrainiens ont été déracinés et contraints de fuir vers les pays voisins à la recherche d'un hébergement et d'une sécurité en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Il s'agit du plus grand exode de personnes en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale.

À l'heure où nous parlons, des villes et localités ukrainiennes sont soumises à des bombardements et à des tirs d'artillerie massifs et aveugles qui tuent des enfants, des femmes et des personnes âgées innocentes ; des viols ont également été signalés.

Nous sommes consternés par les informations faisant état de frappes directes des forces russes sur des infrastructures civiles et d'agressions commises contre des journalistes et du personnel médical. Ce que nous avons vu hier, à savoir des bombardements barbares d'une maternité et d'un hôpital pour enfants, est tout simplement inconcevable. Il est choquant de constater que les forces d'occupation ont poursuivi leurs bombardements pendant la trêve temporaire convenue précédemment. Ces actes doivent cesser immédiatement. Le droit humanitaire international doit être respecté.

Il est essentiel que les Ukrainiens reçoivent immédiatement une aide humanitaire et vitale et bénéficient de couloirs de sécurité, car les personnes actuellement piégées à Marioupol et dans d'autres villes encerclées par les forces russes sont confrontées à une grave crise humanitaire.

Nous avons suivi avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation autour des centrales nucléaires ukrainiennes. Nous appelons de nouveau la Russie à cesser immédiatement ses actions militaires autour des sites nucléaires, à retirer toutes ses troupes et

à permettre à la partie ukrainienne de contrôler librement ses installations. La Géorgie appuie les efforts déployés par l'AIEA pour stabiliser la situation et éviter un accident nucléaire qui aurait des conséquences catastrophiques pour l'ensemble du continent.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la Journée internationale de la femme, notre attention se porte tout particulièrement sur les femmes et les filles qui sont directement touchées par la guerre, comme en témoigne la déclaration des ambassadrices auprès de l'OSCE que j'ai également signée. Cette période sans précédent n'est pas propice aux célébrations, mais je tiens néanmoins à saluer la bravoure et la résilience des femmes ukrainiennes et, avec elles, de toutes les femmes du monde confrontées à la guerre et aux conflits. Nous nous associons à tous les appels à l'action, notamment à l'intervention de l'OSCE, permettant de répondre à leurs besoins urgents et de leur apporter une aide permanente.

Dans le même contexte, je voudrais remercier la Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de genre, Liliana Palihovici, ainsi que le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, Martin Griffiths, pour son rapport, qui a démontré à maintes reprises la gravité croissante de la crise humanitaire.

Monsieur le Président,

La Géorgie réaffirme son soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée et le Donbass, et aux droits de navigation de l'Ukraine dans ses eaux territoriales.

La Géorgie ne ménage aucun effort pour soutenir l'Ukraine ici à l'OSCE et au sein de toutes les autres organisations et organes internationaux compétents.

Nous appelons la Russie à cesser son agression immédiatement, complètement et sans conditions préalables, à retirer toutes ses forces et tous ses armements de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, et à permettre un accès immédiat, sûr et sans entrave à tous les mécanismes internationaux humanitaires et de défense des droits de l'homme.

Je vous remercie, Monsieur le Président, et vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE

Monsieur le Président,

La Norvège s'associe à la déclaration faite par l'Union européenne, mais je souhaite ajouter quelques points au nom de mon pays.

Permettez-moi de commencer par remercier vos invités spéciaux, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU, Martin Griffiths, et la Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de genre, Liliana Palihovici, pour les exposés qu'ils ont présentés à notre réunion.

Permettez-moi également de réaffirmer que la Norvège condamne fermement l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Russie, qui dure maintenant depuis deux semaines. Nous condamnons également la Biélorussie, qui a facilité cette agression.

La situation humanitaire en Ukraine s'aggrave d'heure en heure au moment où nous parlons. Les civils et les infrastructures civiles sont pris pour cible par les forces militaires russes. L'attaque commise hier contre une maternité à Marioupol n'est qu'un des nombreux incidents horribles qui se sont produits.

La représentante permanente de l'Irlande vient de faire, au nom des ambassadrices et des représentantes auprès de l'OSCE, une déclaration sur les conséquences de cette guerre pour les femmes, sur la manière dont les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables dans les situations de déplacement, sur le danger que représentent les violences sexuelles et sexistes perpétrées par des groupes armés, sur le danger de viol comme arme et sur le danger de traite des êtres humains. La Norvège s'associe à la déclaration et souscrit à son contenu.

Néanmoins, la guerre, par sa nature même, est cruelle et touche tout le monde de manière négative, que vous soyez une femme ou un homme, une fille ou un garçon, un homo ou un hétéro, ou encore un orthodoxe, un catholique ou un athée. Les hommes sont également touchés de manière disproportionnée, entre autres parce qu'ils doivent quitter leur famille et prendre les armes contre un agresseur. Tout le monde est touché, mais pas nécessairement de manière égale. Il faut en tenir compte lorsque l'on examine les conséquences actuelles de cette guerre irresponsable.

Monsieur le Président,

Nous sommes très préoccupés par la grave menace que les activités militaires de la Russie font peser sur les installations nucléaires en Ukraine. Nous considérons en effet qu'il est hautement irresponsable de prendre le contrôle d'installations nucléaires par la force et la violence. Les forces russes, qui restent à Tchernobyl, ont également pris le contrôle de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par la force. En outre, à la suite des bombardements, des dommages importants ont été constatés à la source de neutrons de Kharkiv. Ces actes sont inacceptables et constituent des violations manifestes des engagements adoptés volontairement par la Fédération de Russie.

La guerre en cours a perturbé les lignes de communication directes entre les installations nucléaires et le régulateur ukrainien. Les membres du personnel qui exploitent les installations sont d'autant plus soumis à un stress psychologique et physique qu'ils sont à la merci des forces d'invasion. Une telle situation n'est pas propice à l'exploitation rationnelle et sûre des installations nucléaires, sur lesquelles nous comptons tous pour notre sécurité.

Nous appelons la Russie à cesser immédiatement toutes les hostilités à proximité des installations nucléaires ukrainiennes et à faire preuve d'un maximum de retenue pour éviter toute action susceptible de compromettre ou de perturber leur fonctionnement en toute sécurité. Cela permettrait à l'Ukraine de rétablir sa capacité à les exploiter en toute sûreté et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de reprendre pleinement ses activités de vérification des garanties.

Pour terminer, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de retirer immédiatement ses forces du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues et de mettre fin à toutes les menaces et interventions militaires. Le droit international, notamment le droit humanitaire et les droits de l'homme, doit être respecté, surtout en temps de guerre.

Je vous remercie.



1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ISLANDAISE

Monsieur le Président,

L'Islande s'aligne sur la déclaration de l'Union européenne ainsi que sur la nôtre, celle des ambassadrices, mais je souhaite ajouter quelques observations au nom de mon pays.

Deux semaines se sont écoulées depuis que les autorités russes ont lancé une attaque militaire brutale contre l'Ukraine, avec le soutien de la Biélorussie.

La crise humanitaire qui se déroule depuis sous nos yeux est tout simplement effroyable. Plus de deux millions de personnes ont déjà fui l'Ukraine, tandis que des centaines de milliers de personnes ne peuvent pas quitter les zones assiégées en toute sécurité.

Des innocents, y compris des enfants, meurent à cause des attaques aveugles lancées contre des cibles civiles. Les personnes sont privées d'eau, d'électricité, de médicaments et de fournitures de base.

Les personnes les plus vulnérables de la population, notamment les personnes âgées, les enfants et les personnes handicapées, sont particulièrement exposées à ce risque. Les femmes et les filles sont également confrontées aux horreurs de la traite ainsi qu'à la violence sexiste et sexuelle.

Nous sommes particulièrement touchés par la solidarité dont font preuve certains pays et par l'hospitalité accordée aux réfugiés ukrainiens qui arrivent en Pologne, en Slovaquie, en Hongrie, en Roumanie, en Moldavie et ailleurs. L'Islande est solidaire de l'Ukraine et s'engage fermement à jouer son rôle en répondant aux demandes et besoins urgents de ce pays, ainsi qu'en accueillant les Ukrainiens en quête de sécurité face à l'agression militaire russe.

Monsieur le Président,

Le respect du droit international humanitaire n'est pas facultatif.

Cibler des civils et des biens de caractère civil est inacceptable et constitue une violation fondamentale du droit international. Un passage doit être accordé à ceux qui veulent partir, en toute sécurité et sans heurt. L'acheminement de l'aide humanitaire ne peut pas être entravé.

Depuis le début de cette guerre, la position des autorités russes consiste à s'arroger pleinement le droit d'envahir un pays souverain. Nous avons dû écouter des déclarations arrogantes et des arguments fallacieux, notamment dans cette enceinte, formulés par la délégation russe auprès de l'OSCE. Ces arguments sont totalement éloignés de la réalité et dépourvus de tout remords ou empathie.

C'est déplorable.

Monsieur le Président,

La seule façon de mettre fin à cette guerre brutale passe par des initiatives diplomatiques.

Nous demandons à la Russie de retirer immédiatement ses troupes et de cesser d'infliger d'autres morts, souffrances et destructions en Ukraine.

Je demande que ma déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Je vous remercie.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION ARMÉNIENNE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Tandis que la sécurité en Europe traverse une crise profonde et que la situation en Ukraine figure logiquement au centre des préoccupations des États participants de l'OSCE, la délégation arménienne se voit contrainte d'attirer l'attention du Conseil permanent sur les récentes provocations des forces armées azerbaïdjanaises à la frontière avec l'Arménie et sur la ligne de contact dans l'Artsakh.

Ces provocations montrent clairement que les dirigeants militaires azerbaïdjanais ont décidé d'exploiter les conditions de sécurité actuelles pour aggraver la situation précaire qui existe dans la zone de conflit du Haut-Karabakh, en recourant une fois de plus à l'usage de la force et aux menaces armées contre l'Artsakh et l'Arménie ainsi qu'à une nouvelle vague de tactiques d'intimidation.

En particulier, le 7 mars, vers 12 h 40, des unités des forces armées azerbaïdjanaises ont ouvert le feu sur des positions militaires arméniennes situées à l'ouest de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Deux militaires des forces armées arméniennes ont été blessés par balle. L'un d'eux, le sergent Hrach Manasaryan, est mort pendant son transfert vers un hôpital.

La situation sur la ligne de contact dans l'Artsakh n'est pas meilleure. Depuis plusieurs semaines, les habitants des villages de Khramort et de Norshen dans l'Artsakh sont soumis à la terreur et à l'intimidation.

À l'aide de haut-parleurs, les forces armées azerbaïdjanaises leur ont demandé de partir, faute de quoi ils seraient contraints de le faire sous la menace des armes. Ces annonces ont été suivies par un appel à la prière musulmane (*azan*) lancé en direction des localités arméniennes. Étant donné qu'il n'y a pas de population azerbaïdjanaise dans cette région, il s'agit manifestement de cas de menace ou d'emploi de la force, de tactiques d'intimidation et aussi de guerre psychologique.

Lorsque ces provocations ne donnaient pas les résultats escomptés, les forces armées azerbaïdjanaises recouraient à nouveau à l'usage des armes. Elles ont ainsi ouvert le feu avec

des armes de différents calibres, notamment des mortiers, ce qui a interrompu toutes les activités agricoles. Les forces armées azerbaïdjanaises ont pris pour cible non seulement les villages mais aussi les cimetières, ainsi que les routes intercommunales des régions d'Askeran et de Martuni, dans l'Artsakh, entravant dès lors la libre circulation des habitants.

Le 8 mars, en particulier, le village de Khramort a été lourdement bombardé par des mortiers. À partir du 9 mars, les tirs et les attaques se sont intensifiés. Le 9 mars, entre 14 heures et 14 h 30, deux obus ont été tirés par des mortiers de 60 mm en direction de la zone adjacente au village de Khnushinak, qui est situé dans la région de Martuni, dans l'Artsakh. Les tirs se sont poursuivis de 15 h 50 à 5 h 40 le 10 mars. Au total, les forces armées azerbaïdjanaises ont tiré 23 obus de mortiers de 60 mm en direction de l'est, près du village de Khramort.

Le cessez-le-feu a été violé à intervalles réguliers par les forces armées azerbaïdjanaises, tout au long de la nuit également. Ce matin, Suren Baghryan, né en 1971 et résident de cette même communauté de l'Artsakh, a été blessé par des éclats d'obus provenant d'un lance-grenades.

Selon certaines informations, des armements lourds sont concentrés dans les environs immédiats du village de Khramort, ce qui indique vraisemblablement que l'Azerbaïdjan se prépare à lancer une attaque à grande échelle.

Autre évolution inquiétante, l'usage que fait l'Azerbaïdjan de la religion dans le cadre des tactiques d'intimidation et de guerre psychologique employées contre la population civile de l'Artsakh. L'instrumentalisation de la religion comme moyen de harcèlement et d'intimidation est déplorable au regard de toute croyance universelle. Le fait que l'Azerbaïdjan n'hésite pas à utiliser la religion pour ses intentions malveillantes est scandaleux et montre que tous ses discours sur la tolérance religieuse ne sont que des artifices de propagande.

Monsieur le Président,

Depuis l'instauration du cessez-le-feu qui a fait suite à la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020, les autorités azerbaïdjanaises ont utilisé un large éventail de tactiques d'intimidation à l'encontre de la population de l'Artsakh, allant de la pression psychologique aux attaques militaires en passant par l'imposition de conditions de vie difficiles. La délégation arménienne n'a cessé d'exprimer son inquiétude face à ces provocations de l'Azerbaïdjan et les a dénoncées comme étant des politiques visant à faire pression sur les individus pour qu'ils quittent leurs foyers et leurs terres.

Le 8 mars, l'approvisionnement en gaz a été complètement interrompu dans toute la région de l'Artsakh en raison de dommages causés au gazoduc dans la zone contrôlée par les forces armées de l'Azerbaïdjan.

Depuis trois jours, l'armée azerbaïdjanaise, sans fournir aucune explication, refuse d'autoriser les travaux de réparation du gazoduc nécessaires au rétablissement de l'approvisionnement, privant ainsi de gaz toute la population de l'Artsakh. Il s'agit d'un refus qui est d'autant plus odieux que les conditions climatiques sont difficiles car les températures nocturnes peuvent descendre en dessous du point de congélation. Cette interruption délibérée

de l'approvisionnement en gaz et l'obstruction des travaux de réparation peuvent conduire à une crise humanitaire.

Les provocations de l'Azerbaïdjan, qui sont une manifestation évidente de haine et d'intolérance, s'inscrivent parfaitement dans le cadre général de sa politique visant à nettoyer l'Artsakh de sa population arménienne.

Monsieur le Président,

Nous condamnons fermement les récentes provocations et violations du cessez-le-feu de l'Azerbaïdjan qui ont abouti, *entre autres*, au meurtre de Hrach Manasaryan, militaire sous contrat, dans la partie occidentale de la frontière arméno-azerbaïdjanaise.

Nous demandons à l'Azerbaïdjan de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, de la déclaration trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020 et de la déclaration du 26 novembre 2021, et de cesser de tenter d'intimider la population de l'Artsakh par des mesures telles que la perturbation des approvisionnements vitaux. Nous demandons également à l'OSCE, en particulier à la Présidence et aux États participants, de condamner résolument ces agressions de l'Azerbaïdjan en se montrant équitable et sans prêter attention aux préférences et considérations politiques, géographiques ou autres.

Ces incidents, conjugués aux violations répétées du cessez-le-feu, démontrent une fois de plus l'urgence et la pertinence d'un retrait parallèle des troupes de la frontière arméno azerbaïdjanaise et du déploiement d'une mission d'observation frontalière.

Chers collègues,

Nous voudrions une fois de plus soulever la question des prisonniers de guerre et autres captifs arméniens toujours détenus par l'Azerbaïdjan. À cet égard, l'Azerbaïdjan continue d'organiser des simulacres de procès de prisonniers de guerre arméniens, au mépris manifeste du droit humanitaire international et en violation de la déclaration trilatérale du 9 novembre.

Le 5 mars, dans le cadre d'une série de procès fictifs fondés sur de fausses accusations, les militaires arméniens Ishkhan Sargsyan et Vladimir Raphaelyan, qui ont été capturés sur le territoire souverain de l'Arménie le 26 mai à la suite de l'incursion des forces armées azerbaïdjanaises le 12 mai 2021, ont été condamnés respectivement à 19 et 18 ans de prison.

Les autorités azerbaïdjanaises continuent ainsi de défier ouvertement le droit humanitaire international et la déclaration trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020, qui prévoit la libération de tous les prisonniers de guerre et autres captifs.

Malheureusement, près de 18 mois plus tard, l'Azerbaïdjan n'a toujours pas rapatrié tous les prisonniers de guerre, captifs et autres détenus arméniens, violant ainsi les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention de Genève et de la déclaration trilatérale elle-même, et ignorant les appels constants de la communauté internationale.

Selon les données confirmées par l'Azerbaïdjan, 38 personnes, dont trois civils, sont toujours retenues en otage par les autorités azerbaïdjanaises. La liberté de ces otages est utilisée comme un outil de négociation, et de nouvelles conditions sont régulièrement proposées pour leur libération.

Il existe deux dizaines de cas bien documentés de disparitions forcées. Nous sommes en possession de faits incontestables et enregistrés prouvant la capture des Arméniens concernés, mais l'Azerbaïdjan n'a ni confirmé qu'ils étaient en captivité ni accordé aucun autre statut à ces derniers.

Le refus de l'Azerbaïdjan de fournir des informations précises sur les captifs arméniens est profondément alarmant. Les cas de disparition forcée, de torture et de traitement inhumain de prisonniers de guerre arméniens et d'otages civils sont également très préoccupants.

Monsieur le Président,

Malheureusement, aucune de ces questions n'a suscité une réaction appropriée de l'OSCE et de ses États participants. Ces violations flagrantes et ces actes de provocation de la part de l'Azerbaïdjan doivent faire l'objet d'une évaluation adéquate de la part, entre autres, de l'OSCE et de ses dirigeants.

Dans ce contexte, nous nous félicitons que la Présidence suédoise ait pu organiser une conférence sur le conflit du Haut-Karabakh, qui a été l'occasion de débattre d'un large éventail de questions liées à ce conflit et à ses divers aspects.

Mais surtout, nous sommes fermement convaincus que l'OSCE et ses États participants devraient dénoncer fermement, sans équivoque et sans aucune réserve la menace ou l'emploi de la force comme moyen de résoudre le conflit du Haut-Karabakh. Ils devraient faire clairement comprendre à l'agresseur que de tels actes ne seront plus tolérés et qu'en cas d'agression de sa part, il en subira rapidement les conséquences.

Monsieur le Président,

Malgré les discours désobligeants et les agressions de l'Azerbaïdjan, l'Arménie continue d'être fermement convaincue qu'il n'y a pas d'alternative à un règlement pacifique du conflit au Haut-Karabakh. Elle réaffirme qu'elle est prête à poursuivre le dialogue sous les auspices des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, en s'appuyant sur les réunions tenues à New York et à Paris. Il est grand temps de reprendre les travaux visant à trouver une solution durable, juste et viable au conflit du Haut-Karabakh.

Nous nous faisons l'écho des déclarations des coprésidents sur la nécessité d'un accès humanitaire international sans entrave au Haut-Karabakh et nous appelons l'Azerbaïdjan à cesser de politiser cette question purement humanitaire. Toutes les organisations humanitaires et institutions spécialisées doivent pouvoir accéder pleinement et sans entrave au Haut-Karabakh afin de s'acquitter de leurs tâches sans entrave ni restriction injustifiée. L'Arménie est prête à accueillir à tout moment les coprésidents en Arménie et attend avec impatience qu'ils effectuent la visite approfondie et tant attendue de la région qui leur permettra d'évaluer la situation sur le terrain. Nous leur demandons une fois de plus

instamment de redoubler d'efforts pour organiser cette visite et accomplir ainsi la tâche qui leur a été confiée. Nous espérons également que le Représentant personnel du Président en exercice se rendra dans la zone de la mission, notamment à Stepanakert, pour s'acquitter de son mandat sans retard excessif.

Le gouvernement arménien s'engage à déployer tous les efforts nécessaires pour apporter la paix et la prospérité dans la région. À cette fin, il a adopté une stratégie visant à ouvrir une ère de développement pacifique dans la région et prend résolument toutes les mesures nécessaires qui vont dans ce sens. Parvenir à une paix durable dans la région est l'une des priorités du gouvernement arménien. Toutefois, quels que soient nos efforts, la paix restera un rêve lointain tant que les autorités azerbaïdjanaises ne se montreront pas prêtes à soutenir ce programme de paix en abandonnant leurs mesures agressives et hostiles et en s'engageant véritablement dans le processus de négociation sous les auspices des coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE.

Je vous prie de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la réunion.

Je vous remercie.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 2 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à faire quelques observations sur certains aspects des déclarations prononcées aujourd'hui par M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint de l'ONU, et M^{me} Liliana Palihovici, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour l'égalité entre les genres.

Nous accordons traditionnellement une grande importance aux efforts déployés par le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour soulager la détresse des populations civiles touchées par les hostilités. Nos évaluations détaillées des travaux de l'OCHA concernant l'Ukraine ont été communiquées il y a quelques jours à New York lors du débat portant sur l'exposé présenté par M. Griffiths au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Il est inutile de répéter ce que le Représentant permanent de la Russie auprès de l'ONU a déclaré. Ceux qui souhaitent prendre connaissance de sa déclaration peuvent le faire séparément. Nous évoquerons un peu plus tard la situation concernant les couloirs humanitaires prévus pour évacuer les civils des zones de combat et les tentatives des combattants des formations nationalistes visant à empêcher l'évacuation des personnes en toute sécurité. Étant donné que M. Griffiths n'assiste pas actuellement au débat sur ce point de l'ordre du jour, nous promettons de lui faire part de notre déclaration, que nous enverrons, par l'intermédiaire de nos collègues de la Mission permanente de la Fédération de Russie à New York, au Bureau qu'il dirige.

Permettez-moi de dire quelques mots sur les observations de M^{me} Palihovici. En tant que représentante de l'OSCE nommée par la Présidence pour traiter d'un sujet spécifique, M^{me} Palihovici se permet de faire des évaluations et des déclarations qui dépassent le cadre des questions qui lui ont été confiées et qui ne sont pas conformes à son mandat. Nous avons notamment à l'esprit l'évaluation que la Représentante spéciale a faite de l'opération militaire spéciale de la Russie.

Le 8 mars, M^{me} Palihovici a publié un communiqué de presse dans lequel elle décrit en détail les activités qu'elle mène avec des femmes et des mineurs réfugiés d'Ukraine qui se trouvent en République de Moldavie. Ce document soulève de nombreuses questions. Par exemple, comment a-t-elle réussi en quelques jours à visiter des refuges disséminés dans

toute la République de Moldavie et à rencontrer « des milliers de femmes et d'enfants » ? Et tout cela en seulement deux semaines. En outre, l'intensité de son engagement dans le dossier en question contraste fortement avec l'attitude adoptée face aux événements survenus ces dernières années dans l'est de l'Ukraine. Pourquoi M^{me} Palihovici n'a-t-elle pas jugé bon d'organiser une réunion avec les milliers de femmes et d'enfants du Donbass qui ont été soumis pendant huit ans aux bombardements quotidiens de l'artillerie ukrainienne ? Pourquoi n'a-t-elle pas réagi lorsque les autorités d'un État participant de l'OSCE, à savoir l'Ukraine, ont systématiquement violé les droits des femmes et des enfants, y compris le droit inaliénable à la vie ? Le Bureau de la Représentante spéciale est-il au courant, par exemple, qu'une allée des Anges a été érigée à Donetsk pour rendre hommage à la mémoire des jeunes enfants tués par les attaques ukrainiennes ? Nous demandons instamment à M^{me} Palihovici de veiller à ce que les questions qui lui ont été confiées ne soient pas politisées.

Passons maintenant directement à la situation en Ukraine. Comme vous le savez, la Fédération de Russie y mène une opération militaire spéciale depuis le 24 février afin de protéger le Donbass. La situation déplorable qui s'est produite ces dernières années dans l'est de l'Ukraine par la faute des autorités de l'après-Maïdan présente toutes les caractéristiques d'un génocide. L'opération spéciale en cours vise à mettre fin au conflit prolongé dès que possible et à garantir que les conditions sont réunies pour une évolution pacifique et démilitarisée de la société ukrainienne et de l'État ukrainien.

Je tiens à réaffirmer catégoriquement qu'aucune frappe de missiles, d'avions ou d'artillerie ne vise des objets civils ou la population civile. Des armes de haute précision sont utilisées pour neutraliser les infrastructures militaires. Depuis le début de l'opération, 2 814 installations de ce type ont déjà été neutralisées. Les positions du personnel militaire des forces armées ukrainiennes qui a déposé les armes ne sont pas attaquées. Nous soulignons que l'opération spéciale est menée par des militaires professionnels.

S'appuyant sur trois séries de consultations tenues en Biélorussie avec la partie ukrainienne, la Fédération de Russie garantit depuis plusieurs jours, y compris aujourd'hui, que des couloirs humanitaires seront ouverts afin que la population civile puisse quitter Kiev, Tchernihiv, Soumy, Kharkiv, Marioupol et plusieurs autres localités. Or, il semblerait que les représentants du régime de Kiev s'efforcent actuellement d'empêcher l'évacuation sans entrave de la population civile de la zone des hostilités actives, notamment vers la Fédération de Russie. La plupart des couloirs humanitaires proposés par la Russie ne sont pas pleinement opérationnels en raison de l'absence de mesures réciproques de la part du régime ukrainien.

La Vice-Première Ministre ukrainienne Iryna Vereshchuk, en particulier, a rejeté la possibilité d'évacuer des personnes vers la Russie en refusant de faciliter l'organisation de tels couloirs. Des propos inhumains ont été tenus en public par les hauts responsables de la région et de la ville de Soumy, Dmytro Zhyvytskyi et Oleksandr Lysenko, qui ont menacé de tirer sur les civils qui tenteraient d'emprunter les couloirs humanitaires menant à la Russie. À cet égard, nous prenons note d'une déclaration faite il y a quelques jours par la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, faisant état de « passages à tabac de personnes considérées comme pro-russes » dans les territoires contrôlés par le Gouvernement ukrainien.

Les affirmations selon lesquelles il n'y a pratiquement personne qui souhaite être évacué vers le territoire russe sont de purs mensonges. Rien qu'au cours des dernières

24 heures, 48 543 citoyens ukrainiens et étrangers ont soumis des demandes en ce sens. Au total, l'état-major interministériel de coordination des interventions humanitaire en Ukraine a déjà reçu plus de 2,5 millions de demandes envoyées par des habitants de l'Ukraine sollicitant une aide pour qu'une telle évacuation soit organisée. Je tiens à vous rappeler qu'au total, la Russie a évacué, sans aucune participation des autorités ukrainiennes, plus de 179 000 civils, dont plus de 45 000 enfants, depuis le début de l'opération spéciale. En outre, des centaines de tonnes d'aide humanitaire ont été livrées aux habitants du sud et de l'est de l'Ukraine par le Ministère russe des situations d'urgence.

Dans ces circonstances, les forces armées russes ont adressé une demande officielle au Comité international de la Croix-Rouge l'invitant à prendre des mesures urgentes pour inciter les autorités de Kiev à évacuer les civils. Aujourd'hui, des entretiens ont eu lieu en Turquie entre les ministres russe et ukrainien des affaires étrangères, au cours desquels cette question et d'autres questions relatives à la crise en Ukraine ont été abordées.

Il est de plus en plus évident que le gouvernement ukrainien a perdu le contrôle, dans l'est du pays, de nombreuses unités paramilitaires nationalistes qui se livrent à des provocations armées et utilisent la population civile comme boucliers humains pendant les hostilités. Par exemple, le bâtiment d'un hôpital pour enfants à Soumy est utilisé comme place forte par une unité des « forces de défense territoriale ». La situation à Marioupol est révélatrice : non seulement les combattants n'autorisent pas la population civile à se rendre à Novoazovsk en empruntant un couloir humanitaire, mais ils aménagent également des postes de tir dans les cours et sur les toits des bâtiments publics, notamment des établissements pour enfants et des installations médicales.

Nous avons entendu aujourd'hui de nombreuses personnes se plaindre de la situation d'une maternité à Marioupol. Cependant, personne n'a pris le temps de se demander ce que faisaient exactement le bataillon nationaliste Azov et la 36^e brigade d'infanterie de marine des forces armées ukrainiennes à l'intérieur de ce bâtiment et sur ses toits, ni pourquoi ils avaient auparavant chassé tout le personnel et les patients de l'hôpital et mis en place une place forte, notamment des postes de tir. L'une des maternelles de la ville a été complètement détruite par ces unités. Selon certaines informations, la neutralisation de cette place forte des formations ukrainiennes aurait causé plus de soixante morts et blessés dans leurs rangs. Quel est le rapport de tout cela avec « la maternité » ? Le Ministère russe de la défense a publié des photographies et des documents audiovisuels montrant comment ce bâtiment était utilisé à des fins militaires. Nous vous recommandons d'étudier ces preuves.

Le 6 mars, des combattants du bataillon Azov ont ouvert le feu sur des civils qui sortaient de Marioupol. Le lendemain, lors des affrontements qui ont eu lieu sur l'avenue de la Victoire, qui est une grande artère de la ville, entre les forces de la République populaire de Donetsk (RPD) et les combattants du bataillon Azov, ces derniers ont utilisé 150 civils comme « boucliers humains », faisant quatre morts et 15 blessés. Il convient de noter que, comme nous l'avons souligné à maintes reprises dans cette salle, les membres du bataillon Azov et les militaires ukrainiens stationnés au Donbass ont suivi des programmes de formation complets à la guérilla urbaine dispensés par des « instructeurs » de l'OTAN qui les supervisaient dans des centres de formation situés dans le sud et l'ouest de l'Ukraine.

Le matériel vidéo publié aujourd'hui sur le bataillon nationaliste Aidar fournit des détails qui ne sont pas moins intéressants. Rappelons que ce bataillon, récemment mis en

déroute, s'est fait connaître pour son traitement d'une cruauté sans précédent de la population civile du Donbass. Tous ces événements ont été filmés et les noms de certaines personnes peuvent être donnés. Des instructeurs militaires des États-Unis d'Amérique, du Canada, de Lituanie et d'autres pays sont venus directement sur la ligne de contact pour rendre des « visites » aux néonazis d'Aidar. Ils ont formé leurs « hôtes » aux tactiques de combat utilisées par les groupes terroristes qui luttent contre les troupes gouvernementales en Syrie. À ce propos, un grand nombre de vidéos provenant de Syrie ont été trouvées en possession des combattants d'Aidar.

Dans l'un des quartiers généraux d'une autre formation paramilitaire nationaliste, « Secteur droit », un ordinateur portable portant un numéro de série de l'OTAN a récemment été découvert : il avait été utilisé pour des communications sécurisées via le réseau de l'Alliance. L'ordinateur portable, qui a fait l'objet d'une présentation publique le 6 mars à Donetsk, contenait des données de renseignement ainsi qu'une carte détaillée de la zone sur laquelle les positions des unités de la RPD avaient été marquées. En outre, il s'est avéré que « Secteur droit » était en possession d'une carte de la région de la Fédération de Russie contiguë à l'Ukraine, y compris une représentation tactique des opérations menées par les formations ukrainiennes pour effectuer une incursion dans cette zone. L'incursion avait été programmée pour le 8 mars, c'est-à-dire il y a quelques jours à peine. Tous ces éléments prouvent incontestablement que l'OTAN a apporté une aide aux nationalistes paramilitaires en Ukraine et contredisent les dirigeants de l'Alliance de l'Atlantique Nord, qui ne cessaient de répéter que leur bloc militaire n'avait pas de forces présentes sur le territoire ukrainien.

Les documents qui ont été découverts il y a quelques jours dans les anciens postes de combat de la quatrième brigade d'intervention rapide de la Garde nationale ukrainienne et ont été publiés par le Ministère russe de la défense ont également beaucoup contribué à éclairer la situation. L'un des documents publiés était un cryptogramme émanant du commandement de la brigade. Classé « confidentiel » et daté du 28 janvier de cette année, il donnait des instructions pour que l'entraînement au combat se déroule au début du mois de mars et que les préparatifs soient faits en vue de la mise en œuvre ultérieure de missions de combat (forces spéciales) au Donbass. La brigade avait été renforcée par des équipes de tireurs d'élite et des groupes de sabotage et de reconnaissance (des activités au demeurant strictement interdites par les mesures de renforcement du cessez-le-feu du 22 juillet 2020, qui étaient toujours en vigueur à l'époque).

On notera à ce propos que des combattants de sociétés militaires privées, principalement des États-Unis et du Royaume-Uni, continuent d'arriver en Ukraine. Parmi les entreprises qui sont connues pour avoir envoyé ou recruté des combattants figurent Academi, Cubic, the Dean Corporation, Silent Professionals et Professional Overseas Contractors. Selon le Ministre ukrainien des affaires étrangères, Dmytro Kuleba, jusqu'à 20 000 mercenaires de plusieurs pays sont actuellement sur le point d'arriver en Ukraine. Une « légion étrangère » est en train de se former. En effet, les restrictions en matière de visas ont été levées pour ceux qui viennent en Ukraine pour la rejoindre et combattre dans les rangs des forces armées ukrainiennes ou aux côtés des nationalistes ukrainiens. Dans les pays européens, les ambassades d'Ukraine exhortent ouvertement les citoyens de ces pays à s'engager en tant que mercenaires.

Les pays de l'OTAN continuent d'inonder l'Ukraine d'armes qu'il devient impossible de contrôler. Ces livraisons, notamment de milliers de systèmes portatifs de défense aérienne

(MANPADS), sont effectuées en violation des mesures existantes visant à restreindre leur prolifération, en particulier les Principes de l'OSCE pour les contrôles à l'exportation de MANPADS, qui ont été adoptés par le Conseil ministériel tenu à Sofia en 2004 et mis à jour par la Décision n°5/08 du Forum pour la coopération en matière de sécurité. Les Occidentaux se rendent-ils compte que ces armes meurtrières peuvent non seulement finir entre les mains de néonazis ukrainiens, mais aussi se répandre dans toute l'Europe ?

Le 9 mars, le Président Zelensky a promulgué la loi n° 2114-IX qui autorise les civils à employer des armes de combat sans aucun contrôle de leur utilisation. Bien que des détenus aient été libérés précédemment, un certain nombre d'armes ont été distribuées librement dans les rues des villes (ces transferts d'armes n'étaient même pas enregistrés). Des preuves audiovisuelles ont été publiées à ce sujet par les médias. De telles mesures risquent d'entraîner une recrudescence de la criminalité en Ukraine. Des bandes armées de voleurs qui se font passer pour des « forces de défense territoriale » terrorisent déjà la population civile et s'introduisent dans les maisons.

Nous sommes alarmés par les informations selon lesquelles des formations armées ukrainiennes ont multiplié les provocations contre des infrastructures essentielles. Elles ont effectué, par exemple, une frappe sur une sous-station électrique desservant la centrale nucléaire de Tchernobyl (NPP) et des lignes électriques aériennes adjacentes. Les agresseurs ont empêché l'exécution des travaux de réparation. Les spécialistes russes ont pris des mesures rapides pour fournir des sources d'alimentation de secours. Aucune augmentation des niveaux de rayonnement de fond, qui sont caractéristiques de cette zone, n'a été enregistrée.

La semaine dernière, la situation de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia était au centre de l'attention. En effet, un groupe de saboteurs ukrainiens a provoqué une fusillade près des locaux de formation et d'administration avant de leur mettre le feu en se retirant. L'usine fonctionne actuellement en mode normal ; des détachements de troupes russes la gardent en toute sécurité. La rotation du personnel est assurée et la situation radiologique est également normale. Nous soulignons que le fonctionnement des installations nucléaires ukrainiennes ne doit pas faire l'objet de spéculations politiques et que les installations elles-mêmes ne doivent pas être exposées à des provocations armées de la part de formations ukrainiennes. À notre avis, il est souhaitable d'utiliser une plateforme spécialisée capable de traiter de tous les aspects techniques liés au fonctionnement normal de ces installations, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Selon des informations du Ministère russe de la défense, des formations armées ukrainiennes préparent activement une provocation impliquant l'utilisation de substances toxiques afin de pouvoir accuser la Russie d'avoir déployé des armes chimiques. Ainsi, aux premières heures du 9 mars, des nationalistes ukrainiens ont transporté environ 80 tonnes d'ammoniac vers la localité de Zolochiv, au nord-ouest de Kharkiv. En outre, des informations font état d'éventuels actes de sabotage ciblant des installations faisant partie du réseau ukrainien de transport de gaz.

Un autre point mérite d'être mentionné. Nous attirons votre attention sur les éléments prouvant que des activités dangereuses ont été menées par les États-Unis en Ukraine. En effet, depuis plusieurs années, plus de trente laboratoires situés dans différentes villes se livrent secrètement à des travaux biologiques militaires pour le compte du Département de la

défense des États-Unis. Plusieurs de ces laboratoires exerçaient leurs activités juste à côté des frontières de la Russie. Les autorités américaines ont financé les travaux effectués dans tous ces laboratoires à hauteur de plus de 200 millions de dollars.

La DTRA (Defense Threat Reduction Agency), qui relève du Département de la défense des États-Unis, était le client à l'origine de ces travaux. Des sociétés affiliées au Département de la défense ont participé à la mise en œuvre des programmes, en particulier Black & Veatch. L'un des objectifs de ces programmes était de mener des recherches scientifiques sur les agents de guerre biologique potentiels spécifiques à la région en question.

Selon des preuves documentaires tangibles¹, un démantèlement urgent des programmes biologiques est en cours depuis le 24 février. Les documents obtenus auprès de spécialistes ukrainiens confirment que le Ministère ukrainien de la santé a ordonné la destruction complète des agents biologiques conservés dans ces laboratoires. Le catalogue des agents pathogènes et l'importance des quantités impliquées font penser à des travaux réalisés dans le cadre de programmes biologiques militaires. Tout cela soulève des questions quant à d'éventuelles violations de la Convention sur les armes biologiques et à toxines de 1972 par les États-Unis et l'Ukraine. Il n'est pas surprenant que les États-Unis aient fait tout leur possible pour éviter les activités de vérification visant à contrôler que les dispositions de la Convention sont appliquées de bonne foi.

Il est très révélateur que la sous-secrétaire d'État américaine Victoria Nuland, qui témoignait devant le Sénat lors d'une audition le 8 mars, ait exprimé l'espoir que les données sur les activités biologiques militaires américaines en Ukraine ne tombent pas entre les mains de l'armée russe. Nous sommes parfaitement conscients que les activités du Département de la défense des États-Unis en Ukraine n'ont absolument rien à voir avec des recherches scientifiques menées dans l'intérêt de la paix et du développement.

En fait, M^{me} Nuland n'a même pas essayé de le cacher : lors de l'audition susmentionnée, elle a souligné que la tâche essentielle de l'administration américaine en Ukraine était d'infliger une « défaite stratégique » à la Russie. Force donc est de constater qu'il ne s'agit pas du tout de défendre des « valeurs démocratiques ». Cela n'a jamais été le cas non plus lorsque l'Ukraine a été transformée à marche forcée en territoire « anti-russe », lorsque les droits de sa population ont été restreints, lorsque le pays a été contraint de changer son identité, et lorsque des nationalistes ayant été armés ont annoncé leurs intentions hostiles à l'égard de tout ce qui est russe tant en Ukraine qu'à l'étranger. Il suffit de se rappeler comment ils ont rêvé à voix haute de « conduire un char autour de la Place Rouge » ou d'organiser des parades militaires dans les capitales des États voisins. Nous regrettons sincèrement que ce soit précisément ce militarisme frénétique des « têtes brûlées » de Kiev qui a obtenu et obtient le soutien de nombreux États participants de l'OSCE.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci de votre attention.

1 Matériel détenu par le Ministère de la défense de la Fédération de Russie ; voir <https://mil.ru/>.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Merci, Monsieur le Président.

Nous tenons à répondre brièvement à la délégation arménienne en lui rappelant qu'aucune allégation ni aucun mensonge ne peuvent modifier la réalité concrète.

Nous avons pris note de la déclaration faite par la délégation française au nom de l'Union européenne. Cependant, nous sommes surpris par cette question d'actualité car le sujet avait déjà été soulevé par la délégation de l'Union européenne et examiné à la 1354^e séance du Conseil permanent. Nous estimons que rien d'important ne s'est produit depuis qui nécessiterait de relancer un débat sur ce sujet.

Néanmoins, compte tenu de l'intérêt manifesté par certaines délégations pour les questions examinées lors des réunions entre le Président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, le Président de la République française en tant que Président de l'Union européenne, Emmanuel Macron, le Président du Conseil européen, Charles Michel, et le Premier Ministre de la République d'Arménie, Nikol Pashinyan, nous tenons à rappeler au Conseil tous les sujets abordés dans leur intégralité.

La réunion du 4 février s'inscrivait dans la continuité de l'Agenda pour la paix de Bruxelles. Au cours de la réunion, les questions relatives à la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont été examinées en détail. À cet égard, conformément à l'ordre du jour prédéterminé de la réunion, les parties ont échangé des vues sur divers aspects des relations entre les deux pays, notamment les questions humanitaires, les mesures de confiance, le problème des mines terrestres auquel l'Azerbaïdjan est confronté, l'ouverture des communications, ainsi que la délimitation et la démarcation des frontières.

L'une des principales questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion tenue le 4 février était celle de l'action humanitaire. À cet égard, le Président azerbaïdjanais a attiré l'attention sur l'importance de fournir des informations sur la disparition d'un total de 3 890 citoyens azerbaïdjanais, dont 71 enfants, 267 femmes et 326 personnes âgées, pendant la première guerre arméno-azerbaïdjanaise, et d'obtenir, auprès de l'Arménie, des renseignements concernant l'emplacement des charniers où ils ont été enterrés. Cette question a été appuyée par le Président français, qui exerce également la présidence du Conseil de l'Union européenne.

En outre, lors des discussions du 4 février, le Président Ilham Aliyev a attiré l'attention sur la nécessité urgente de renforcer l'aide fournie à l'Azerbaïdjan par la communauté internationale dans le processus de déminage des territoires libérés. Il a également noté que depuis la fin de la guerre patriotique, 36 citoyens azerbaïdjanais avaient été tués et 165 blessés dans des explosions de mines.

La question de la mission de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en Azerbaïdjan et en Arménie a en outre été examinée à la réunion. Les parties ont convenu qu'une mission serait envoyée dans les deux pays.

Cette question, qui a été omise dans la déclaration faite par l'Union européenne, est importante puisque le patrimoine culturel azerbaïdjanais a été détruit non seulement dans les territoires azerbaïdjanais précédemment occupés, mais également sur le territoire arménien.

Quant à l'appel à s'engager dans d'intenses négociations diplomatiques, il devrait s'adresser en premier lieu à l'Arménie, qui n'a pas encore répondu à la proposition de l'Azerbaïdjan de normaliser les relations bilatérales sur la base de la reconnaissance mutuelle et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun dans le cadre de ses frontières internationalement reconnues. L'Arménie n'a pas encore répondu non plus à la proposition de l'Azerbaïdjan de commencer à travailler à la délimitation et à la démarcation de la frontière internationale. Jusqu'à présent, l'Arménie ne fait que poser des conditions préalables, ce qui ne fera que retarder le processus.

Enfin, lorsque la délégation de l'Union européenne abordera la question d'actualité de la réunion impliquant l'Azerbaïdjan, elle devra veiller à ne commenter que les sujets soumis à examen. Comme je l'ai dit précédemment, les réunions susmentionnées avaient un ordre du jour prédéterminé et comprenaient des questions liées à la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, aux questions humanitaires, aux mesures de confiance, au problème des mines terrestres et des personnes disparues auquel l'Azerbaïdjan est confronté, à l'ouverture des communications ainsi qu'à la délimitation et à la démarcation des frontières. Je ne suis pas au courant des prétendus « efforts de médiation qui seraient menés sous les auspices de l'OSCE » et auxquels la délégation de l'Union européenne exprimait son soutien.

Ressasser des vieux discours fondés sur des perceptions obsolètes sera contre-productif, ne fera qu'entretenir les comportements revanchards qui prévalent en Arménie et ne présentera, selon nous, aucun intérêt. La délégation azerbaïdjanaise tient à réaffirmer que la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020 de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Fédération de Russie a mis fin au conflit armé qui a duré trois décennies. L'Azerbaïdjan a rétabli sa souveraineté et son intégrité territoriale. Il a par ailleurs veillé à ce que les droits fondamentaux de près d'un million d'Azerbaïdjanais déplacés soient respectés. Maintenant que le conflit a été résolu, le Gouvernement azerbaïdjanais a déjà pris des mesures pratiques visant à éliminer les conséquences de l'occupation longue de plusieurs décennies suivie de destructions massives. Tous les efforts doivent viser à consolider la paix dans la région en tenant compte des réalités post-conflit qui offrent une occasion unique et de réelles perspectives d'instaurer la paix, de renforcer la sécurité et de maintenir la stabilité dans la région.

Merci, Monsieur le Président.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 2 d) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE**

Monsieur le Président,

La Russie est fermement convaincue qu'il est essentiel de poursuivre la mise en œuvre stricte des accords trilatéraux tels qu'ils sont inscrits dans les déclarations prononcées par ses dirigeants et ceux de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie le 9 novembre 2020, le 11 janvier 2021 et le 26 novembre 2021. Tout progrès accompli dans les domaines couverts par les documents susmentionnés, notamment en ce qui concerne le déblocage des liaisons de transport et des liens économiques, et le lancement du processus de délimitation et de démarcation de la frontière azerbaïdjano-arménienne, permettra de réaliser des avancées significatives dans la normalisation des relations entre les gouvernements azerbaïdjanais et arménien et de continuer à améliorer la situation dans l'ensemble de la région.

La Russie déploie des efforts constants pour régler la situation à la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, où des incidents impliquant l'utilisation d'armes se produisent malheureusement de temps à autre. Tous ces incidents sont enregistrés par le contingent russe de maintien de la paix, qui a été déployé le long de la ligne de contact conformément à la déclaration du 9 novembre 2020 et qui continue de remplir sa mission de surveillance du cessez-le-feu dans sa zone de responsabilité. Lorsque des incidents isolés se produisent, des mesures exhaustives sont prises pour stabiliser la situation et éviter qu'elle ne s'aggrave.

Nous considérons qu'il est nécessaire, pour éviter toute répétition des incidents, que les parties mettent en œuvre sans condition toutes les dispositions de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020. Le Président de la République d'Azerbaïdjan, Ilham Aliyev, et le Premier Ministre de la République d'Arménie, Nikol Pashinyan, ont confirmé leur engagement en ce sens à Sochi le 26 novembre 2021.

Pour sa part, la Russie est prête à continuer de fournir toute l'assistance qui sera nécessaire pour améliorer les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, instaurer un climat de confiance entre les populations des deux pays et promouvoir la paix et la stabilité dans la région.

D'une manière générale, nous accueillons favorablement les aspirations de toute partie manifestant la volonté de participer au processus de règlement et de garantir la stabilité

et la sécurité dans le Caucase du Sud. Il ne faut pas, cependant, que ces efforts soient entrepris selon le principe d'un jeu à somme nulle, reproduisent des formats connus et testés, et impliquent un élément de compétition géopolitique. Ils doivent, au contraire, être motivés par les intérêts des parties et tenir pleinement compte des accords trilatéraux des dirigeants de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Russie.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci de votre attention.

1362^e séance plénière

Journal n° 1362 du CP, point 2 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION AZERBAÏDJANAISE

Merci, Monsieur le Président.

Nous souhaitons aujourd'hui porter à l'attention du Conseil permanent l'évolution récente de la situation dans la région suite à la signature des déclarations trilatérales et aux efforts de reconstruction et de relèvement post-conflit.

La déclaration trilatérale signée le 10 novembre 2020 entre l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Russie a mis fin au conflit et établi des paramètres en vue d'instaurer une paix durable dans la région. Maintenant que la guerre est terminée et que le conflit a été résolu, les priorités de l'Azerbaïdjan au stade actuel ont été énoncées sans ambiguïté, y compris au plus haut niveau politique. Il s'agit des mesures de relèvement, de reconstruction, de réintégration et de normalisation post-conflit les plus rapides et les plus efficaces possibles.

Le Gouvernement a déjà pris des mesures concrètes en vue d'éliminer les conséquences de l'occupation des territoires azerbaïdjanais qui a duré plusieurs décennies et s'est accompagnée de destructions massives. Des travaux de construction à grande échelle sont menés dans les territoires libérés. L'Azerbaïdjan construit des villes et des villages nouveaux à partir de rien, en appliquant une planification urbaine moderne et en utilisant les concepts de « ville et village intelligents ». Il mène tous ces travaux avec ses fonds propres. À cette fin, 1,3 milliard de dollars américains ont été alloués sur le budget de l'État en 2021, qui prévoit pour cette année un montant presque identique.

Depuis la signature des déclarations trilatérales, nous ne sommes pas en mesure de rendre compte au Conseil permanent de la pleine mise en œuvre de ces accords. En effet, l'Arménie refuse toujours de retirer la totalité de ses formations armées illégales des territoires azerbaïdjanais, où les forces d'interposition sont temporairement déployées, et continue d'utiliser la route de Latchine à des fins militaires en violation des dispositions de la déclaration trilatérale, qui n'envisagent l'utilisation de cette route que pour les citoyens, les véhicules et les biens.

De même, l'Arménie doit pleinement mettre en œuvre l'article 9 de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, qui prévoit le rétablissement de toutes les liaisons économiques et de transport dans la région, complétée par une autre déclaration trilatérale signée le 11 janvier 2021. Il s'agit là d'un des domaines qui peuvent contribuer à la paix et à

la coopération dans la région. Dans ce contexte, le corridor du Zangezour, qui relie l'Azerbaïdjan continental à sa partie inséparable – la République autonome du Nakhitchevan – et à la Turquie, créera de nouvelles possibilités pour l'ensemble de la région.

Conformément à ses obligations, l'Arménie doit également coopérer pour faire face à la menace que représentent les mines et autres engins explosifs qu'elle a posés à grande échelle dans les territoires anciennement occupés de l'Azerbaïdjan. Ce problème est l'un des principaux obstacles à la réalisation des plans de relèvement et de reconstruction post-conflit, au retour des personnes déplacées dans leurs foyers, et au rétablissement d'une vie normale. Depuis la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, quelque 36 citoyens azerbaïdjanais ont été tués, tandis que 165 citoyens ont été blessés. L'Azerbaïdjan fait partie des pays les plus minés au monde. Le niveau de précision des cartes des champs de mines, que l'Arménie a été contrainte de publier sous la pression, n'est que de 25 %. La communauté internationale doit obliger l'Arménie à coopérer pleinement avec l'Azerbaïdjan et à fournir des informations sur les champs de mines dans tous les territoires libérés.

En outre, l'Arménie ne s'est toujours pas acquittée de ses obligations s'agissant de déterminer ce qu'il est advenu de près de 4 000 Azerbaïdjanais portés disparus depuis les hostilités armées du début des années 1990. Nous tenons à informer le Conseil que des recherches et des enquêtes menées très récemment ont permis d'identifier de nouveaux charniers dans le village d'Edilli, situé dans le district de Khojavend, et sur le territoire de la ville de Fuzuli, en Azerbaïdjan. Des informations détaillées sur ces atrocités horribles commises par l'Arménie seront distribuées par notre délégation. Il est urgent de faire définitivement la lumière sur leur sort et de s'assurer que tous ceux qui ont commis des crimes de guerre graves contre ces personnes soient traduits en justice. Ce point est important pour guérir les blessures de l'ancien conflit.

L'Azerbaïdjan a proposé à l'Arménie de lancer le processus de délimitation et de démarcation de l'ensemble de la frontière d'État entre les deux pays, mais Erevan ne cesse d'ignorer notre proposition. Les récentes provocations arméniennes confortent l'idée que ce pays ne s'y intéresse pas. Il convient par ailleurs d'ajouter que l'Arménie refuse toujours d'honorer son engagement de restituer à l'Azerbaïdjan huit exclaves frontalières qu'elle continue d'occuper illégalement.

L'Azerbaïdjan lui a également proposé d'œuvrer à la normalisation des relations interétatiques sur la base de la reconnaissance et du respect mutuels de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de chacun. Il n'y a pas d'autre solution. Cependant, nous n'avons vu aucune réaction positive de l'Arménie concernant notre proposition.

Au contraire, les récentes provocations démontrent de manière flagrante qu'Erevan n'a pas abandonné ses tentatives futiles de saper une paix fragile. Il n'est pas surprenant que l'Arménie ait à nouveau eu recours à des provocations militaires sur le territoire de l'Azerbaïdjan. Ces actes représentent en effet une tentative d'entraîner l'Azerbaïdjan dans des provocations en profitant de l'aggravation de la situation dans une autre partie de l'espace de l'OSCE.

Ainsi, depuis le début du mois de mars de cette année, les détachements armés arméniens illégaux sur le territoire de l'Azerbaïdjan, où les forces de maintien de la paix

russe sont temporairement déployées, ont utilisé des armes de divers calibres pour tirer sur les positions des forces armées azerbaïdjanaises dans différentes directions, notamment les régions d'Aghdam, de Khojaly, de Goranboy, de Tartar, de Kalbajar et de Tovuz. Les forces armées arméniennes ont également tiré sur les positions des forces armées azerbaïdjanaises en direction de la région d'Ordubad dans la République azerbaïdjanaise autonome de Nakhitchevan, à la frontière de l'État.

Les unités des forces armées azerbaïdjanaises stationnées dans les directions susmentionnées ont pris des mesures adéquates pour répondre aux provocations de l'Arménie. Ces unités ne ciblent pas les infrastructures civiles, mais uniquement les positions des détachements armés arméniens illégaux.

En fait, ces provocations très récentes montrent que l'Arménie applique son modèle habituel de comportement, qui consiste à aggraver la situation en profitant de l'agitation qui règne ailleurs. Nous demandons instamment à l'Arménie de ne pas pêcher en eaux troubles et de se concentrer plutôt sur la mise en œuvre de bonne foi de ses obligations internationales, notamment les dispositions des déclarations trilatérales.

Aucun détournement des principes du droit international, aucun mensonge éhonté et aucune « question d'actualité » fabriquée ne peuvent modifier la réalité fondamentale. Le fait de savoir qui était l'agresseur et qui était l'agressé est désormais bien établi, comme en témoignent les réalités admises et acceptées par la communauté internationale. La délégation arménienne doit s'en rendre compte une fois pour toutes.

Les provocations les plus récentes témoignent de l'attitude extrêmement revancharde qui prévaut en Arménie dans la période post-conflit. L'Arménie tente de déstabiliser la situation et de compromettre les perspectives d'instauration d'une paix durable dans la région en recourant à des provocations commises par les restes de ses forces armées sur le territoire de l'Azerbaïdjan, ainsi qu'à la frontière entre les deux pays.

Ces provocations s'inscrivent dans le cadre de l'aventurisme militaire irresponsable de l'Arménie. Il s'agit d'un exercice dangereux dont les conséquences sont imprévisibles et qui ne contribue nullement à la consolidation de la paix dans la région. Nous soulignons que la responsabilité principale de cette situation incombe directement aux dirigeants politiques et militaires arméniens.

Or il est très préoccupant de constater que l'Arménie ne parvient toujours pas à tirer les leçons de son passé le plus récent et de sa défaite sur le champ de bataille. Nous réaffirmons qu'il est essentiel que ce pays évalue sobrement les nouvelles réalités et ne se fie pas à des calculs erronés ou à de faux espoirs qui pourraient compromettre la paix et la stabilité dans la région. L'Arménie devrait plutôt répondre à l'offre constructive de l'Azerbaïdjan et saisir l'occasion historique de normaliser les relations avec les pays voisins sur la base des principes fondamentaux de l'OSCE, ce qui ouvrira d'immenses possibilités pour ce pays et la région dans son ensemble.

Il est également essentiel que la communauté internationale, y compris l'OSCE, lui envoie les bons messages et l'exhorte à se concentrer sur la mise en œuvre de ses obligations au lieu de se livrer à des actes d'aventurisme et d'opportunisme politico-militaires qui se sont avérés contre-productifs de si nombreuses fois. Dans la situation critique que connaît

actuellement notre région, des efforts conjoints doivent être entrepris afin de consolider la paix et la stabilité fragiles qui ont émergé avec la fin du conflit armé et la signature des déclarations trilatérales.

Pour terminer, nous soulignons une fois de plus que les forces armées azerbaïdjanaises continueront de prendre résolument les mesures qui s'imposent afin de repousser toute provocation de la part de l'Arménie et d'assurer la protection de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de l'Azerbaïdjan internationalement reconnues. L'Arménie porte l'entière responsabilité de l'aggravation de la situation.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.